

CANTON DU VALAIS

RAPPORT
DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL
CONCERNANT

LA MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE LA
POLITIQUE GOUVERNEMENTALE 2002 – 2005
AU TERME DE L'ANNÉE 2004



PRÉSIDENCE

Introduction

Le cadre et les grands axes de l'activité de l'Etat du Valais pour la présente législature sont énoncés dans les lignes directrices de la politique gouvernementale 2002-2005. Conformément à l'article 97 de la Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, le Conseil d'Etat est tenu de présenter, dans son rapport de gestion annuel, un bilan intermédiaire des lignes directrices.

Ce troisième bilan intermédiaire est structuré selon le même modèle que les lignes directrices 2002-2005. Pour chaque objectif énoncé, une appréciation succincte de l'état de sa mise en œuvre, fin 2004, est formulée.

Avec ce rapport, le Conseil d'Etat entend réaffirmer l'importance des lignes directrices comme instrument de planification, de direction et d'information. Il espère également donner au Parlement et à ses commissions l'occasion de suivre, tout au long de la législature, la réalisation des principaux objectifs sectoriels que le Conseil d'Etat s'est fixé dans sa planification quadriennale.

Coordonner l'action du Conseil d'Etat et les rapports entre les pouvoirs

Coordonner les relations entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en fonction des nouvelles dispositions de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs

- La chancellerie et le service parlementaire poursuivent activement la collaboration instituée dans le prolongement de la récente modification de la LOCRP.

Poursuivre le développement d'une politique d'information et de communication coordonnée

Encourager l'utilisation des technologies modernes pour optimiser les contacts avec le public et la communication interne

- Les efforts entrepris en 2004 pour développer les structures de l'Internet et de l'Intranet seront poursuivis en 2005.

Créer une base légale régissant, sur le plan cantonal et communal, l'information du public et l'accès aux documents

- Un projet de loi répondant aux exigences modernes de l'information dite active (information spontanée) et de l'information passive (accès aux documents) a été réalisé en 2004.
- 2005 verra l'élaboration d'un règlement d'application précisant les dispositions de détail de cette législation. Un vademecum à l'intention de l'administration cantonale et des municipalités sera rédigé pour leur faciliter l'application pratique et l'interprétation des nouvelles dispositions légales.

Etre prêt, pour la fin 2003, à une éventuelle généralisation de la gestion par mandats de prestations et enveloppe budgétaire à l'ensemble de l'administration cantonale

- Le Conseil d'Etat a adopté le 14 janvier 2004 un projet de modification de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers proposant l'instauration d'une gestion par mandats de prestations pour l'ensemble des services de l'Etat du Valais. Ce projet a été adopté par le Grand Conseil le 15 décembre 2004.

Voir également l'objectif du DFAE « Renforcer le système de controlling et d'aide à la gestion financière ».

Incidences financières pour l'année 2004

- L'excédent de dépenses (coût net) des services du Conseil d'Etat s'est élevé à 10'329'977 francs

FINANCES

Assurer l'équilibre des finances cantonales**Introduire un frein aux dépenses et à l'endettement**

- La nouvelle disposition constitutionnelle relative au frein aux dépenses et à l'endettement (art. 25 Cst) a été acceptée en votation populaire le 22 septembre 2002. La loi cantonale d'application a, quant à elle, été acceptée par le Grand Conseil le 9 juin 2004, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005. Avec ces dispositions, le canton du Valais s'est doté d'un instrument de contrôle et de limitation des dépenses et de l'endettement très strict, considéré actuellement comme le plus sévère sur le plan suisse. Ces dispositions prévoient en effet, en substance, que chaque année soit réalisés non seulement l'équilibre du compte de fonctionnement, mais également un autofinancement des investissements.

Renforcer le système de controlling et d'aide à la gestion financière

- Le cadre législatif concernant le renforcement du système de controlling et d'aide à la gestion a été arrêté à l'occasion de deux révisions successives de la Loi sur la gestion et le contrôle administratif et financier du canton du 24 juin 1980.
- Une première révision a porté principalement sur l'adaptation d'un certain nombre de dispositions de caractère plutôt technique, telles que la redéfinition des normes de compétence, la simplification de certaines procédures, notamment en ce qui concerne le crédit supplémentaire, l'encaissement et le recouvrement de créance, ainsi qu'un assouplissement des procédures concernant les transactions immobilières. Cette révision a été acceptée par le Grand Conseil le 13 mai 2004.
- La seconde révision, plus fondamentale, a fixé les principes de la gestion des prestations et a introduit notamment un certain nombre d'éléments concernant le controlling et l'aide à la gestion financière. Cette seconde révision a été adoptée par le Grand Conseil le 15 décembre 2004 et entrera en vigueur le 1^{er} mai 2005. Les ordonnances d'application sont en préparation. Les processus de mise en œuvre de cette nouvelle gestion se feront progressivement, en fonction des degrés de préparation des services.

Voir également le chapitre de la Présidence et l'axe 1 de réformes et de restructuration.

Assainir les finances communales**Réviser la loi sur le régime communal**

- Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2004, de la nouvelle législation sur les communes, soit la loi sur les communes du 5 février 2004 et l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, les communes municipales et bourgeoises valaisannes peuvent s'appuyer sur des normes actuelles et pertinentes en matière de gestion financière. Il conviendra de compléter ce dispositif législatif par une activité de conseil et de soutien aux communes. Celle-ci sera relativement ardue car la nouvelle législation contient de nombreuses dispositions nouvelles pour lesquelles il y aura lieu de développer une pratique au cours des années à venir.

Voir également l'axe 6 de réformes et de restructuration.

Réviser la péréquation financière

- La commission extraparlamentaire, chargée par le Conseil d'Etat de préparer la révision complète de l'actuelle péréquation financière intercommunale, a déposé son rapport final le 7 octobre 2003. Le Conseil d'Etat n'a pas encore arrêté sa position sur cet objet. Il reste pour l'instant dans l'attente de la décision que le Grand Conseil sera appelé à prendre sur le décret « Mesures structurelles » déposé

sous forme d'initiative parlementaire par la commission parlementaire « Mesures structurelles ». Ce projet de décret prévoit notamment que le Conseil d'Etat procède à une analyse approfondie de la répartition des tâches entre le canton et les communes. Or, il apparaît que la mise en place d'une nouvelle péréquation qui précéderait une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes n'a guère de sens.

Voir également l'axe 3 de réformes et de restructuration.

Réexaminer les dispositions relatives aux fusions des communes

- Cette révision a été effectuée dans le cadre du réexamen de la loi sur le régime communal précité, qui comprend un chapitre ad hoc à ce sujet. Ces dispositions sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2004.

Mettre en place une instance d'aide et de conseil aux communes

- La mise en place d'une instance d'aide et de conseil aux communes a été réalisée formellement par la création d'une section des finances communales rattachée organiquement à l'Administration cantonale des finances.
- La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les communes a fait l'objet d'un suivi attentif. En effet, des directives détaillées ont été envoyées aux communes pour les informer sur la manière de remplir les nouvelles obligations liées à cette législation. De plus, en partenariat avec les associations défendant les intérêts communaux, des séances d'information ont été organisées pour sensibiliser les autorités et les administrations communales sur les incidences pratiques de cette nouvelle législation.
- Pour permettre aux communes de remplir l'obligation qui leur est nouvellement faite de respecter le modèle comptable harmonisé pour la présentation de leurs états financiers, une application informatique standardisée a été développée et distribuée aux communes. Les travaux de base pour moderniser le système de comptabilité des communes trouveront leur conclusion en 2005 avec la publication du guide des finances communales.
- Considérant l'utilité d'offrir aux communes valaisannes la possibilité de se raccorder au réseau informatique de l'Etat du Valais pour accéder, moyennant autorisations adéquates, aux données gérées par l'Etat et la Confédération, le Conseil d'Etat a décidé, en date du 15 décembre 2004, d'instituer un comité de pilotage pour planifier et prioriser les objectifs en rapport avec ce projet.

Incidences financières pour l'année 2004

- Alimentation du fonds d'assainissement des communes pour un montant de 10 millions de francs en 2003, 2004 et 2005, conformément au décret en la matière et aux budgets
 - mouvement de l'exercice 2004: 1'841'152.10
 - solde du fonds au 31.12.2004: 17'658'847.90

Appliquer une politique fiscale ciblée

Harmoniser, au 1^{er} janvier 2003, l'imposition dans le temps des personnes physiques (passage de la taxation bisannuelle prae-numerando à la taxation annuelle post-numerando)

- Le 13 septembre 2001, le Grand Conseil a adopté la taxation annuelle postnumerando pour les personnes physiques. L'année 2004 a été la première année de taxation selon le nouveau système.
- Au 15 janvier 2005, la section de taxation des personnes physiques avait contrôlé le 86% des contribuables dépendants et le 54% des contribuables indépendants.
- Pour la taxation 2003 (effectuée en 2004), un nouveau système de gestion de délai a été mis en place. Ce système a reçu une approbation générale (communes, mandataires, contribuables).
- Pour la taxation 2004, il est mis gratuitement à disposition des contribuables (personnes physiques) un logiciel informatique pour le remplissage des déclarations d'impôts.

Promouvoir la domiciliation en Valais de contribuables avec des revenus élevés et une fortune importante

- Des actions ciblées ont été entreprises dès 2003 pour promouvoir la domiciliation en Valais de contribuables avec des revenus élevés et une fortune importante.

Modifier le règlement concernant les taxes cadastrales en fixant que la valeur fiscale est égale à la taxe cadastrale, sauf pour les immeubles agricoles

- Par projet de décret du 22 décembre 2004, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil une modification de la loi fiscale et du règlement des taxes cadastrales. Le nouveau règlement prévoit une adaptation des valeurs fiscales afin que celles-ci soient conformes à la loi harmonisée et au principe d'égalité de traitement. De plus, cette modification apporterait aux collectivités publiques des recettes supplémentaires estimées à 11 millions pour le canton et à 18,3 millions pour les communes. Ces modifications seront traitées par le Grand Conseil lors de la session du mois de mai 2005.

Augmenter la production de l'imposition

- Sur proposition de sa commission « Mesures structurelles » et du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a accepté en novembre 2004 dans le cadre des discussions budgétaires 2005 l'engagement sous conditions de six collaborateurs supplémentaires au service cantonal des contributions, dans le but d'augmenter la production de l'imposition.

Réviser l'impôt sur les véhicules à moteur

- Le 16 septembre 2004, a été adoptée par le Grand Conseil la loi sur l'imposition des véhicules automobiles. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Moderniser les dispositions légales et réglementaires concernant la gestion financière

Rendre la gestion de l'Etat plus souple et plus efficace

- La révision des dispositions idoines de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (LGCAF), prévue dans la planification 2002 – 2005, a été réalisée et adoptée par le Grand Conseil (cf. supra *Renforcer le système de controlling et d'aide à la gestion financière*).

Assurer une politique du personnel et de l'emploi moderne et dynamique

Adopter les mesures permettant à l'Etat du Valais de demeurer un employeur attractif et compétitif sur le marché du travail

- Afin d'améliorer encore son image et son attractivité en tant qu'employeur, l'Etat du Valais a continué, comme en 2002 et 2003, à présenter ses divers avantages dans la presse ainsi que sur Internet.
- Pour demeurer un employeur attractif et compétitif, l'Etat du Valais poursuit par ailleurs une politique salariale garantissant l'égalité de traitement interne et externe.

Contenir l'évolution des effectifs du personnel

- Le Conseil d'Etat a fixé l'introduction temporaire d'un plafonnement des effectifs (Personalstop) dans ses lignes directrices gouvernementales. Malheureusement, même avec des mesures organisationnelles, de nouveaux postes doivent être créés pour satisfaire l'exécution de nouvelles bases légales cantonales ou fédérales.
- L'impact des nouvelles dispositions légales sur l'évolution du personnel doit être systématiquement analysé. Par principe, tout texte engendrant des besoins supplémentaires devrait être refusé, à moins que des compensations puissent être opérées ou que le Grand Conseil décide une augmentation correspondante des effectifs en personnel.

Garantir une politique de personnel moderne et efficace

- Les efforts déjà réalisés depuis 1997 seront poursuivis, en particulier dans les domaines des conditions de travail, de l'aménagement du temps de travail, de la rémunération, de la reconnaissance de l'ancienneté de service, du marketing du personnel, du recrutement méthodique et objectif, de la promotion du personnel, de la formation et du perfectionnement, de l'égalité des chances et des instruments de conduite.

Renforcer la situation financière des deux caisses de pension liées à l'Etat

- Par décision du 25 juin 2003, le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail composé de cinq représentants du DFAE, du DECS et de l'Inspection des finances, et assisté d'experts, d'établir un rapport de synthèse sur les mesures nécessaires pour renforcer le degré de couverture des deux caisses de prévoyance (CPPEV et CRPE), et de formuler des propositions de mesures à l'attention du Conseil d'Etat. Le groupe de travail a déposé son rapport, accompagné d'un avant-projet de loi-cadre le 14 juin 2004. Après une large information du public et des cercles concernés par le biais d'une conférence de presse et de trois séances d'information qui se sont déroulées à Viège, Sion et St-Maurice, ces documents ont fait l'objet d'une procédure de consultation élargie, laquelle est arrivée à terme le 8 octobre 2004. Le Conseil d'Etat a ensuite pris acte de ces prises de position et après avoir dissous le groupe de travail initial, a mandaté un groupe d'experts indépendants pour l'évaluation du rapport du groupe de travail ainsi que des prises de position des différents cercles.

Excédent de dépenses du service du personnel et de l'organisation pour l'année 2004
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 2'736'458 francs |
|--|

Développer et renforcer la politique de l'informatique

Développer une informatique intégrale et cohérente favorisant la modernisation de l'Etat

- Le service de l'informatique a pris possession des nouveaux locaux de l'avenue des Mayennets en décembre 2004.
- Le groupe de travail, chargé d'examiner les possibilités de regroupement des affaires informatiques au service cantonal de l'informatique, a déposé un rapport présentant la stratégie à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés par la commission de gestion. Le Conseil d'Etat a donné le feu vert pour le développement des étapes futures: conception, structuration et mise en œuvre. Les travaux de regroupements avancent régulièrement et l'informatique de plusieurs services a été transférée au SCI.
- Concernant l'informatisation des registres de l'état civil « Infostar », tous les offices sont connectés y compris Vex et Gampel.
- Le comité directeur SAP a fixé les priorités suivantes:
 - 1^{ère} priorité: gestion des taxes et revenus
 - 2^{ème} priorité: gestion des engagements.
- La gestion du contentieux sera prise en compte dans le sous-projet « Gestion financière et administrative » rattaché au module « Gestion des taxes et revenus » (SAP)
- L'achat du matériel informatique par la centrale d'achat des cantons romands permet d'obtenir des conditions très avantageuses. Dans le domaine des logiciels, la coopération avec la conférence suisse sur l'informatique nous offre des possibilités similaires.

Excédent de dépenses du service de l'informatique pour l'année 2004
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 17'063'434 francs |
|---|

AGRICULTURE

Promouvoir une agriculture de qualité**Appliquer la nouvelle politique fédérale agricole et optimiser les paiements directs de la Confédération**

- Durant l'année 2004, le service de l'agriculture s'est principalement concentré sur les domaines d'activités suivants:
 - mise en œuvre de la nouvelle politique agricole fédérale (PA 2007) et engagement des réflexions pour la prochaine étape de 2011
 - poursuite de la mise en place des recommandations des études stratégiques mandatées par le Conseil d'Etat (Institut d'économie rurale et Viticulture) et évaluation des effets des mesures développées
 - application de la législation fédérale, du nouveau règlement de la vigne et du vin et mise en chantier de la révision de la nouvelle loi cantonale sur l'agriculture
 - réorganisation des activités du service et de certains offices sur la base du nouveau système de management public e-DICS appliqué à l'Etat du Valais.
- Dans ce contexte, il convient de relever les activités ci-après:
 - lancement d'un nouveau modèle de développement rural régional: projet pilote national de développement et mise en valeur des produits locaux dans le Val d'Hérens
 - mise en application du nouveau règlement de la vigne et du vin avec les partenaires collectifs: Interprofession de la vigne et du vin (IVV), Vitival et professionnels privés et mise en route de l'étude des terroirs viticoles valaisans
 - poursuite des campagnes de reconversion du vignoble et de renouvellement du verger par diversification des cultures et choix variétal optimal
 - défense soutenue du dossier Raclette AOC auprès de la commission fédérale en matière de recours et séances de conciliation avec l'OFAG et les recourants afin d'assurer la production future de lait et fromage en Valais
 - renforcement de la marque Valais-Wallis et cohabitation avec la marque Valais
 - mise en place de l'observatoire des exploitations agricoles auprès de 15 professionnels (étude Lehmann « Vers une agriculture valaisanne durable »).
 - participation aux travaux et actions de défense pour la mise en valeur des produits du terroir au niveau de la Suisse romande
 - défense des intérêts des agriculteurs et suivi des travaux de mandats d'experts dans le cadre du projet de troisième correction du Rhône
 - accompagnement des agriculteurs en vue des changements de l'application de la nouvelle loi fédérale sur l'agriculture (PA 2007), notamment la libéralisation des contingentements laitiers
 - soutien technique et financier à la mise en place d'une filière « Viande du Valais » et conduite d'un essai d'engraissement avec du bétail de la race d'Hérens
 - travaux de recherche et publication d'un ouvrage informatif détaillé sur le centenaire des améliorations foncières rurales
 - définition du rôle et de l'orientation des domaines agricoles sur la base de la nouvelle politique agricole (PA 2007) et des spécificités de l'agriculture valaisanne
 - maintien d'un niveau de formation de qualité sur les deux centres de formation avec un effectif d'élèves stable et rénovation du centre de Châteauneuf.

Incidences financières pour l'année 2004

- Paiements directs 2004: 98'889'211 francs

AFFAIRES EXTERIEURES

Renforcer nos relations avec les instances fédérales et nos voisins**Intensifier les relations avec la Confédération**

- La défense des intérêts du canton auprès de la Confédération est un objectif prioritaire que le Conseil d'Etat mène en étroite collaboration avec les élus valaisans aux Chambres fédérales.

Intensifier les échanges intercantonaux et transfrontaliers

- L'intensification de la coopération transfrontalière de proximité passe par une harmonisation des niveaux de compétences. Si, par la constitution fédérale, la coopération est de compétence cantonale, cela ne va pas de soi dans les pays centralisés, notamment en France. L'ensemble des niveaux de décision, national, régional et départemental, devrait être réuni dans la même structure, avec transfert de compétence. La coopération dans le cadre des programmes communautaires INTERREG permet une telle concentration. L'objectif est de la maintenir au-delà de la durée de vie de ces programmes.

La coopération avec nos voisins du sud pêche par la barrière des montagnes et de la langue. Un rapprochement sensible avec la vallée d'Aoste, au territoire et à la situation semblables aux nôtres, permettrait de réunir nos atouts pour mieux coopérer avec des régions plus fortes économiquement, telles que la Lombardie et le Piémont.

- Dans le domaine de la collaboration intercantonale, il sera nécessaire de concentrer le travail sur moins d'organismes intercantonaux. Il sera important de créer une région économique de dimension européenne entre les cantons de la Suisse occidentale par la structure de l'Espace Mittelland avec Genève et Argovie. En complément de la région économique, il sera nécessaire d'assurer une bonne collaboration dans le cadre de la Conférence des gouvernements des cantons alpins pour défendre ses intérêts comme réseau de ressource énergétique de la Suisse. Le troisième axe de la collaboration intercantonale est la défense des intérêts de notre canton envers la Confédération par le biais de l'Espace Mittelland et la Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse occidentale. Le lobbying au niveau fédéral est plus efficace s'il est soutenu par d'autres cantons ou par une majorité de cantons.

Incidences financières pour l'année 2004

- Coûts nets du domaine « Affaires extérieures »: 1'235'333 francs

SANTÉ PUBLIQUE

En 2004, le Département de la Santé, des Affaires Sociales et de l'Énergie a poursuivi sa mission de garantir un système sanitaire de qualité, financièrement supportable, et qui répond aux besoins de la population.

Garantir une prise en charge curative et palliative adéquate, aussi bien au domicile qu'en institution sanitaire et hospitalière, par une planification judicieuse des infrastructures, une allocation équitable des ressources disponibles et la constitution de réseaux régionaux de santé favorisant une orientation et une prise en charge optimale du patient dans le système sanitaire

Mener à bien la planification hospitalière afin de garantir une prise en charge curative et palliative de qualité qui soit financièrement supportable pour le canton et la population valaisanne

- Par l'adoption, le 28 janvier 2004, du concept hospitalier valaisan 2004, le Conseil d'Etat a défini une nouvelle planification hospitalière qui prévoit la réunion de l'ensemble des hôpitaux subventionnés au sein d'un établissement unique, le Réseau Santé Valais (RSV).
- Le 23 juin 2004, le Conseil d'Etat a confirmé sa décision de janvier 2004 et a décidé de créer un seul service de maternité pour le Centre hospitalier du Valais Central.
- Les objectifs principaux du concept hospitalier valaisan sont de garantir la qualité de la prise en charge hospitalière tout en maîtrisant les coûts. A cette fin, il s'agit de:
 - réduire les surcapacités existantes encore dans le domaine hospitalier
 - accroître l'attractivité de la profession pour les médecins spécialistes et pour le personnel soignant
 - atteindre une masse critique suffisante de patients dans chaque spécialité.
- A partir de février 2004, le Réseau Santé Valais (RSV) a mis en œuvre le concept hospitalier 2004 en procédant, par étapes, aux adaptations nécessaires: création des trois centres hospitaliers (dans le Haut-Valais, le Valais Central et le Bas Valais), transferts de disciplines, etc.
- En collaboration avec les partenaires concernés, le Conseil d'Etat a pu mener à bonne fin les travaux préparatoires nécessaires à l'introduction des APDRG (financement par groupe de pathologies) en tant que nouveau mode de financement hospitalier au 1^{er} janvier 2005.

Assurer une prise en charge non hospitalière de qualité et financièrement supportable par la mise en place de structures adaptées

- Dans le domaine des établissements médico-sociaux pour personnes âgées, conformément aux décisions du Conseil d'Etat du 4 juillet 2001 et du 29 mars 2003 qui prévoient notamment la construction de 232 nouveaux lits d'établissements médico-sociaux (dont 132 dans le Haut-Valais, 70 dans le Valais Central et 30 dans le Bas-Valais), plusieurs projets de construction d'établissements médico-sociaux sont en phase de réalisation. Simultanément, le concept de prise en charge de la personne âgée fait actuellement l'objet d'un réexamen, qui doit permettre d'évaluer les besoins en la matière à l'horizon 2010.
- Le Conseil d'Etat a soumis le projet d'informatisation des établissements médico-sociaux et des centres médico-sociaux au Grand Conseil pour adoption lors de la session de novembre 2004. L'objectif du projet accepté par le parlement est notamment d'obtenir des données harmonisées permettant de véritables comparaisons entre les institutions, de faciliter l'introduction de la comptabilité analytique et d'entraîner des économies d'échelle par l'acquisition commune de moyens informatiques pour les institutions et établissements concernés.

- Le groupe de travail interdépartemental chargé de réviser la loi sur l'organisation en cas de catastrophes et la loi sur l'organisation des secours a poursuivi ses travaux en 2004, avec pour objectif, notamment, de proposer des variantes pour la mise en place d'un concept global d'intervention. Dans ce contexte, se pose la question de savoir s'il est opportun d'exploiter une ou plusieurs centrales d'intervention.
- Le groupe de travail interdisciplinaire chargé de l'examen des aspects sanitaires des dispositions légales en matière de privation à des fins d'assistance a poursuivi ses travaux en 2004.
- Un groupe de travail a également été mis en place en 2004 par le Conseil d'Etat pour l'examen des aspects sanitaires de l'application du nouveau droit pénal des mineurs.

Promouvoir la santé et prévenir les maladies et les accidents, par l'information et l'éducation de la population sur les comportements et habitudes de vie qui favorisent un état de santé satisfaisant, par le dépistage des troubles de santé et par le développement de contextes cadres favorables

- En automne 2004, le canton du Valais a publié un nouvel exemplaire de l'étude sur l'état de santé de la population valaisanne. Sur la base de ce rapport, le Conseil d'Etat pourra déterminer de nouvelles priorités d'action concernant la prévention, qui seront retenues dans le cadre des programmes futurs ciblés avalisés par le Conseil d'Etat.

Garantir l'accessibilité économique des prestations de santé par le subventionnement ciblé des primes des assurés de condition modeste

- En 2004, environ 31% de la population résidente a bénéficié de subventions pour les primes d'assurance-maladie. La part de la Confédération au montant total de subventions a été utilisé intégralement.

Garantir une offre de formation de base et de formations continues aux professions de la santé, répondant à l'évolution des besoins du système sanitaire, aux besoins de la population et à l'évolution du marché du travail et de qualité

- A partir du 1^{er} octobre 2002, cet objectif a été transféré au département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). Dès lors, le rôle du service de la santé publique se limite à l'évaluation des besoins en matière de formation aux professions de la santé.

Voir également le rapport de controlling du contrat politique du service de la santé publique.

Dépenses nettes de la santé pour l'année 2004
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 285.1 millions de francs |
|--|

Assurer la sécurité alimentaire, lutter contre les épizooties et contrôler la population canine

- Pour garantir le maintien d'un statut sain et indemne d'épizooties de notre cheptel, la surveillance de la propagation des épizooties (campagne de vaccination, contrôles des différentes maladies, prélèvement de sang lors des campagnes de surveillance) demeurent un but important. Toutes ces tâches sont prescrites par la législation en vigueur et ordonnées par l'office vétérinaire fédéral.
- L'hygiène des viandes ainsi que l'hygiène en relation avec les abattages effectués dans notre canton sont soumis à un contrôle obligatoire de même qu'il existe, par rapport à la législation en vigueur, une surveillance et un contrôle de toutes les installations et de tous les abattoirs. La formation continue et constante des contrôleurs des viandes garantit ainsi le respect de l'hygiène d'abattage et des viandes. Le 1^{er} septembre 2004, une nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV) est entrée en vigueur. Un des buts principaux de celle-ci, est de protéger les consommateurs contre la présence de résidus indésirables de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires d'origine animale.

- Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux, la prophylaxie et le traitement des cas de morsures par chiens ont pris un rôle prédominant dans notre service:
 - la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Durant cette année, en collaboration avec les communes, une structure permettant de régler les cas relatifs aux chiens agressifs et dangereux a été mise en place
 - les autres points importants dans ce domaine étaient l'identification de tous les chiens avec une puce électronique ainsi que les règlements des refuges officiels pour la prise en charge des chiens perdus, sans maîtres ou de s'assurer que les chiens confisqués par les autorités compétentes soient pris en charge par ces refuges officiels
 - le contrôle des animaux de rente en relation avec les directives écologiques requises relatives au traitement des plaintes concernant le bien-être et à la protection des animaux.

<p>Excédent de dépenses du service vétérinaire pour l'année 2004</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1'293'618 francs
--

AFFAIRES SOCIALES

Action sociale

Favoriser l'aide et la réinsertion sociale

- Le 8 avril 2004, le Grand Conseil a adopté la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle.
- Sur la base des travaux préliminaires de la commission « Mesures structurelles » et des réflexions menées à l'interne du département, le Conseil d'Etat a, le 22 décembre 2004, pris plusieurs décisions concernant:
 - la réorganisation du service de l'action sociale
 - le développement coordonné des systèmes informatiques gérant les prestations sociales individuelles et collectives
 - la création d'une commission consultative chargée de la coordination des orientations fondamentales en matière de politique sociale et d'organisation et d'harmonisation des prestations sociales.
- En collaboration avec la commune de Sion et une société informatique, le service de l'action sociale développe un logiciel de gestion qui permettra de répondre aux exigences du projet SOSTAT de l'OFSS et pose les bases d'une gestion coordonnée des prestations sociales sous condition de ressources.
- En collaboration avec le CMS de Viège et Topjobberwallis, un projet pilote visant la réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale dans le premier marché du travail a été lancé avec succès.

Optimiser la prise en charge des personnes handicapées

- Toutes les institutions traitant des problèmes de dépendance ont fait l'objet d'une mise en réseau. La recherche de collaboration avec les cantons romands dans ce domaine s'est par ailleurs intensifiée.
- Afin d'utiliser les synergies et d'étudier la possibilité d'une fusion, un rapprochement a été effectué entre le Home « La Miolaine » et le Home « Le Chalet » dont la direction est désormais commune.
- Les conventions avec contrats de prestations avec les institutions pour personnes handicapées ont été étendues.
- Le financement du maintien à domicile de personnes handicapées par les prestations complémentaires a pu être développé, en collaboration avec le service de la santé et la caisse cantonale de compensation.

Adapter l'organisation cantonale de la prise en charge des requérants d'asile

- Le nouveau centre de formation professionnelle pour requérants d'asile de Vétroz a été inauguré.
- La baisse du nombre de requérants d'asile a entraîné la mise en œuvre d'une première série de mesures de restructuration du secteur.

Coûts nets de l'action sociale pour l'année 2004

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 24'546'623 francs |
|---|

Assurances sociales

Adapter les prestations des assurances sociales gérées par la caisse cantonale de compensation en fonction de l'évolution du droit et du contexte social

- Le contrôle effectif des demandes d'augmentation des taxes journalières des établissements médico-sociaux permet de limiter les dépenses des prestations complémentaires AVS tout en assurant aux personnes âgées une prise en charge suffisante des besoins.
- Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 11 juillet 2003 qui a mis en cause le principe du rattachement prioritaire des allocations familiales au père, aucune solution acceptable n'a pu être trouvée au niveau de la Suisse romande. Avant de modifier notre législation cantonale, il convient d'attendre que les Chambres fédérales traitent en 2005 un projet de loi-cadre au niveau fédéral réglant au moins les problèmes de coordination en cas de concours de droit touchant les parents salariés dans des cantons différents.
- Un arrêt du Tribunal fédéral du 2 novembre 2004 a confirmé qu'en vertu de notre législation en matière d'allocations familiales, une entreprise affiliée à une caisse d'allocations familiales reconnue pour sa branche d'activité ne pouvait pas choisir une autre caisse d'allocations familiales.

Coûts nets du subventionnement des assurances sociales pour l'année 2004

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 56'233'770 francs |
|---|

Garantir les droits et les intérêts des travailleurs

Assurer une justice prud'homale proche des citoyen(ne)s

- Le Conseil fédéral a chargé le département fédéral de justice et police d'élaborer d'ici l'an 2006 un message relatif à l'institution d'une procédure civile suisse uniforme. Les débats parlementaires se poursuivront vraisemblablement jusqu'en 2008. Un délai d'adaptation devra ensuite être accordé aux cantons, de sorte que la future procédure civile suisse ne devrait pas entrer en vigueur avant 2010. Il s'agira néanmoins d'évaluer les effets spécifiques et pratiques que l'on peut d'ores et déjà tirer des travaux législatifs en cours.

Mener une politique de sécurité et de santé au travail conforme aux intérêts des travailleurs et de l'économie

- Sécurité et protection de la santé au travail
 - Un groupe de travail composé de représentants de l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT), de l'Association des offices suisses du travail (AOST) et du Seco a élaboré un catalogue d'indicateurs de résultat en vue d'évaluer l'impact du travail des inspections du travail sur la sécurité et la santé. Avant de pouvoir commencer la phase test avec certains cantons pilotes, il a toutefois été jugé nécessaire d'affiner les indicateurs retenus et de les préciser de manière à pouvoir les intégrer dans un système de processus de type « Quality Management ».
 - L'Antenne Santé au Travail (AST) est entrée dans sa phase opérationnelle. L'AST a sollicité le soutien d'un groupe de pilotage pour mieux définir ses orientations ainsi que les moyens requis pour atteindre ses objectifs. En outre, des études concrètes ont été réalisées en matière d'exposition au SO₂ et CO₂ dans les caves pendant les vendanges, de l'évaluation de l'exposition cutanée lors de l'utilisation de produits toxiques dans le traitement de la vigne, à propos du travail

de nuit ou la protection de la maternité dans le secteur de la vente. Parmi les objectifs futurs, il s'agira en particulier de valoriser les études effectuées et de sensibiliser notamment les vigneron et les non professionnels aux problèmes d'exposition chronique. En matière d'amiante, il conviendra de faire le bilan de la situation des bâtiments floqués et proposer un projet sur une campagne de sensibilisation de certains corps de métier.

- Sensibilisation des entreprises
 - Lancement du 4^e programme de sécurité de la CFST « MSST Inside ». Ce programme doit faire davantage connaître et rendre plus attractif la mise en place d'un système de sécurité conforme aux directives par la distribution d'un logo «ASA INSIDE » aux entreprises méritantes. Ce logo n'équivaut pas à une accréditation, mais à valeur de label pour les entreprises qui entendent promouvoir une véritable politique de sécurité et de santé au travail (appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité du travail...).

Eviter les pratiques de sous enchère sociale et salariale, particulièrement à la suite de l'introduction de la libre circulation des personnes

- Lutte contre le dumping social et salarial
 - La mise en place de l' « inspection de l'emploi » s'est achevée avec la fusion des commissions tripartites du travail au noir, des travailleurs détachés et de la main d'œuvre étrangère en une seule commission tripartite cantonale. Il s'agira maintenant d'évaluer son impact dans l'application des mesures d'accompagnement à la libre circulation de personnes.

Coûts nets du service de protection des travailleurs et des relations du travail pour l'année 2004

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 2'792'490 francs |
|--|

ENERGIE ET FORCES HYDRAULIQUES

Développer une politique énergétique répondant aux exigences du développement durable

Assurer la transition vers le marché libéralisé de l'électricité

- La consultation relative à la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et à la révision de la loi sur les installations électriques (LIE) a été conduite. Le Conseil d'Etat soutient en principe l'intention de guider l'ouverture du marché de l'électricité et pour cela d'édicter une loi. La mise en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité sur le plan fédéral est planifiée pour 2007.

Défendre les intérêts du canton en matière de forces hydrauliques et de protection contre les crues

- Dans le cadre des concessions qui échoient en 2004-2005, des séances de travail et d'information ont été organisées avec les communes et les sociétés hydroélectriques concernées. Le déroulement des procédures prenant plus de temps que prévu dans les communes, le Conseil d'Etat a dû accorder, dans certains cas, des mesures provisoires qui permettent la poursuite de l'exploitation des aménagements après l'échéance des concessions.
- Deux séances d'information ont été organisées pour les communes, les sociétés de distribution et les bureaux d'ingénieurs, sur le sujet du potentiel des petites centrales hydrauliques.
- Pour la synergie entre la 3^{ème} correction du Rhône et la production hydroélectrique, les objectifs et tâches du domaine des forces hydrauliques ont été précisés dans le cadre du comité de pilotage R3.
- Le projet de loi sur les FMV (Forces motrices valaisannes) a été accepté le 15 décembre 2004 à une majorité de plus de 90% par le Grand Conseil. Cette loi, tout en précisant et renforçant certains objectifs, donne plus de marge et de souplesse aux FMV pour agir.
- Les études de définition de mesures d'assainissement des cours d'eau sont actuellement en cours sur plus de la moitié des bassins versants valaisans, en prenant en compte les aspects environnementaux,

de protection contre les crues et socio-économiques. Certains résultats seront connus dans la deuxième moitié de l'année 2005.

- Parallèlement, au niveau du plan directeur cantonal, la fiche de coordination G.5/2 est en cours de révision pour permettre une meilleure organisation du transport haute tension (HT) et très haute tension en Valais (THT).
- Poursuite des travaux de prévention des dangers liés aux crues:
 - un projet est à l'étude au SRCE, en coordination avec le SFH et l'EPFL, dans le but de construire, en plaine et en montagne, des ouvrages à buts multiples (production hydroélectrique et protection contre les crues) similaire à celui réalisé à Mattmark
 - le développement d'un modèle de simulation (MINERVE) de la gestion des ouvrages hydroélectriques en périodes de crues se poursuit. Certains développements effectués permettent déjà d'évaluer l'efficacité de stratégies d'écrêtage des crues par turbinage préventif ou prévidange des bassins d'accumulation en utilisant les modèles de crues historiques (1987, 1993 et 2000) qui ont eu lieu en Valais.

Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables

- La loi cantonale sur l'énergie a été adoptée par le Grand Conseil en janvier 2004. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Cette loi a permis l'adaptation du droit cantonal subordonné au droit fédéral et le transfert dans le droit ordinaire des dispositions du décret concernant la promotion du standard MINERGIE dont la validité était limitée. L'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations est entrée en vigueur en même temps que la loi.
- L'information et le perfectionnement des spécialistes en énergie ont été intensifiés.
- Les programmes de promotion pour l'utilisation des énergies renouvelables se poursuivent. L'ordonnance du 27 octobre 2004 sur les mesures de promotions dans le domaine de l'énergie a tenu compte des disponibilités budgétaires réduites.
- Afin de favoriser l'introduction du préchauffage solaire d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments de logements de plus de 5 appartements, les taux de subventionnement pour ces bâtiments ont été augmentés.
- La promotion et la réalisation de grandes installations de chauffage à bois avec chauffage à distance se poursuivent.
- La réalisation de programmes d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (hôpitaux) et les installations (tunnels routiers) a été poursuivie.
- La promotion du standard MINERGIE, domaine dans lequel le canton se trouve très bien placé sur le plan suisse, se poursuit activement.
- L'introduction d'un programme d'assainissement énergétique des bâtiments n'a pas pu se faire en raison du manque de moyens financiers.

Incidences financières pour l'année 2004

Coûts nets du service de l'énergie

- 1'705'724 francs

Recettes nettes du service des forces hydrauliques

- 43'889'098 francs

PENSER ET CONSTRUIRE ENSEMBLE POUR AMÉLIORER LES CHANCES DES GÉNÉRATIONS FUTURES

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Scolarité obligatoire

Adapter l'enseignement obligatoire pour mieux répondre aux besoins et attentes des élèves, des parents et de la société

Améliorer la préparation scolaire des élèves optant tant pour la voie de la formation par l'apprentissage que pour celle des études

- Mise en application des nouvelles grilles horaires, adoptées par le Conseil d'Etat, pour la scolarité obligatoire introduisant les nouveautés suivantes:
 - apprentissage de la deuxième langue dès la 3^e année primaire (*réalisé dès la rentrée 2004*)
 - poursuite de l'introduction de l'enseignement de l'anglais au cycle d'orientation (*2^e année*)
 - amélioration de l'offre de formation en 3^e année du cycle d'orientation (*nouvelle réflexion en cours*).
- Élaboration et mise en consultation d'un projet de concept cantonal pour l'enseignement des langues.
- Mise sur pied de groupes de travail pour la réécriture des plans d'étude dans les branches dont la dotation horaire a été modifiée (*réalisée pour le cycle d'orientation / en cours de réalisation pour l'école primaire*).
- Participation à l'enquête PISA trisannuelle sur les compétences acquises par les élèves en fin de scolarité obligatoire (*résultats internationaux connus; résultats cantonaux attendus*).
- Suite de l'introduction progressive des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ICT), conformément au calendrier.
- Mise en application du rapport RISC (rôle des institutions scolaires cantonales) et élaboration de conventions-types (mise en application progressive; conclusion de conventions-types avec les villes).
- Adoption et mise en place du concept, des lignes directrices et de la commission cantonale « Sports-Arts-Formation ».
- Mise en consultation de PECARO (*Plan d'étude cadre romand*).

Enseignement secondaire II, général et professionnel

Mieux préparer nos jeunes aux exigences de demain par une optimisation de l'enseignement secondaire et une revalorisation de la formation professionnelle (apprentissage)

Réorganiser les écoles de degré diplôme, y compris les écoles de commerce

- Profilage de la voie médiane de façon plus précise à l'intérieur de l'enseignement secondaire II (10 à 15% de la population scolaire concernée) entre la filière gymnasiale et la formation professionnelle (*en cours de réalisation*).
- Adaptation des écoles supérieures de commerce aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (*en cours de réalisation, plus expérience pilote conduite par l'OFFT à l'ESC de Monthey*).
- Concrétisation de la cantonalisation de l'école de commerce de la ville de Sion.

- Transformation des écoles de degré diplôme en filières conduisant à l'obtention de la maturité professionnelle santé-social permettant l'admission aux formations HES santé-social (*en cours de réalisation*).
- Mise sur pied d'une passerelle (4^e année d'études) dans les écoles de degré diplôme permettant l'accès à la Haute Ecole pédagogique (*en cours de réalisation*).
- Adaptation de la mission des écoles préprofessionnelles à la réalité du marché de l'emploi et aux risques de rupture de formation à l'issue de la scolarité obligatoire (*en cours de réalisation*).

Adapter l'organisation de l'enseignement, les programmes et les grilles horaires des collèges valaisans

- Développement progressif dans tous les établissements des nouvelles technologies de l'information et de la communication (*en cours régulier de réalisation*).
- Adoption, par le Conseil d'Etat, des plans de scolarité 2005/06 – 2006/07 – 2007/08 contraignants pour les écoles de secondaire II non professionnel et indicatifs pour les écoles de la scolarité obligatoire.

Développer l'ensemble des activités liées à la formation de base et continue ainsi qu'à l'orientation scolaire et professionnelle

- Effort soutenu de revalorisation des apprentissages et aménagement de passerelles favorisant l'élargissement des formations (marketing, enquêtes sur les places d'apprentissage).
- Aide financière pour les entreprises formatrices par APA 2 ou par un fonds cantonal (prise en charge des frais de matériel d'examen et du financement des cours d'introduction hors canton).
- Intensification de la collaboration et des échanges avec les milieux économiques et professionnels.
- Introduction de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle au 1^{er} janvier 2004.
- Développement d'un système de qualité au niveau des écoles professionnelles, des OSP et du SFOP (vision, stratégie, charte).
- Étude d'un nouveau concept pour la surveillance de l'apprentissage: carte qualité, enquête auprès des apprenti-e-s, etc.
- Étude pour l'introduction du sport au niveau de la formation professionnelle.
- Étude d'un nouveau concept pour la formation continue.
- Recherche et expérimentation d'un système de gestion informatisée des écoles (ESCADA).

Incidences financières liées à l'adaptation de l'enseignement obligatoire, à l'optimisation de l'enseignement secondaire II général et à la revalorisation de l'enseignement professionnel (excédent de charges 2004 du compte administratif):

- 353'352'480 francs

Formation tertiaire

Développer et consolider les domaines et filières de formation tertiaire dans le canton, ainsi que les centres de compétences en faveur de l'économie

Elargir l'accès des Valaisans des deux régions linguistiques aux domaines et aux filières de formation tertiaire de tous niveaux dans le canton et hors canton

- Optimisation de l'offre globale de formation avec des orientations (disciplines approfondies) ancrées dans les domaines de compétences de la HEVs (*voir également le rapport de controlling de la HEVs, objectif politique 1*).

- Mise en place, en prévision de l'introduction du bachelor (déclaration de Bologne), dans toutes les filières de la HEVs, d'une organisation scolaire axée sur la modularisation des études et l'évaluation des prestations au moyen de crédits (ECTS).
- Reconnaissance suisse et européenne des titres délivrés par la HEP-VS et remise des premiers diplômes en 2004.
- Début du regroupement des deux hautes écoles valaisannes HEVs et HEVs2, avec le regroupement des services centraux (ressources humaines, finances, etc.) en un même lieu.
- Participation de la Haute école de musique valaisanne (HEMV) à la création d'un domaine « Musique » dans la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Contribuer au développement socio-économique du canton par le biais de la recherche appliquée, du transfert de technologies et de connaissances

- Concentration et développement des activités de recherche appliquée & développement dans les domaines de compétences clés de la HEVs.
- Maîtrise de l'expansion dans le secteur des prestations de service.
- Rôle moteur dans la diversification du tissu économique: renforcement du partenariat entre la direction du développement économique valaisan (DEV) et la HEVs pour le positionnement du canton dans des niches de marché à haute valeur ajoutée.
- Participation active au sein des réseaux nationaux et internationaux: responsabilité de la coordination du nouveau réseau de compétences national des Hautes écoles spécialisées *Swiss Food Net* assumée par la HEVs.
- HES suisse à distance: signature d'un contrat avec la Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana (SUPSI) (rattachement institutionnel mais autonomie financière).

Dynamiser le développement du tertiaire universitaire en Valais

- Soutien aux instituts reconnus dans le cadre de la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires.
- Suivi de la mise en place des 4 domaines prioritaires: Ages-santé-société / Alpes / Intelligence artificielle / Formations flexibles et à distance.
- Reconnaissance fédérale de la Fondation pour la formation universitaire à distance, Brigue.

Voir également l'axe 5 de réformes et de restructuration « *Penser et construire ensemble l'école de demain* ».

Incidences financières liées au développement et à la consolidation des domaines et filières de la formation tertiaire ainsi que de ses centres de compétences (excédent de charges 2004 du compte administratif):

- 90'297'190 francs

POLITIQUE DE LA JEUNESSE

Créer et mener, avec le concours des parents, des partenaires publics et privés, une réelle politique de la jeunesse prenant en compte les besoins des jeunes et favorisant leur intégration sociale

Poursuivre la mise en application la nouvelle loi en faveur de la jeunesse

- Contribution à l'accroissement de l'offre de places d'accueil à la journée pour les enfants entre 0 et 12 ans afin de répondre à la demande des parents dans ce domaine important de la politique familiale. Adoption des directives permettant la vérification de l'utilisation de l'aide financière du canton dans ce domaine et contrôle de toutes les structures subventionnées durant les trois années écoulées.
- Echanges avec la Fédération des communes valaisannes afin de rendre opérationnel le contrôle des représentations cinématographiques destinées aux enfants.

- Elaboration d'un projet de concept à l'intention des communes concernant les activités extra-scolaires des jeunes.

Développer les mesures de prévention

- Poursuite de l'encadrement (formation de base, supervision et perfectionnement) de la médiation scolaire au niveau cantonal.
- Mise sur pied de formations à l'intention des parents d'accueil à la journée et des familles d'accueil dans le domaine du conseil éducatif, de la psychologie de l'enfant et de la protection infanto-juvénile.
- Offre de places de stages aux universitaires souhaitant se spécialiser dans le domaine de la promotion, de la protection et de l'aide spécialisée pour enfants.

Développer les mesures spécialisées pour les enfants dont le développement est entravé ou en danger de l'être et coordonner les activités du service éducatif itinérant

- Adaptation de l'offre institutionnelle cantonale pour la prise en charge de jeunes gravement perturbés durant toute l'année et ce en conformité avec les directives de l'office fédéral de justice.
- Renforcement de la collaboration entre le service et l'instance pénale cantonale dans le domaine de l'audition d'enfants victimes d'abus sexuels ou de maltraitements.
- Instauration, par la Fédération des communes valaisannes, d'un groupe de travail afin d'examiner les modalités d'une collaboration concrète entre les différentes communes du canton et le service dans la prise en charge des mandats tutélaires au sens des art. 307 et 308 du Code civil suisse.
- Signature d'une convention avec la commune de Sierre pour la mise en place d'une structure pédagothérapeutique pour la prise en charge des enfants fréquentant les classes d'adaptation.

Incidences financières liées au renforcement de la politique en faveur de la jeunesse (excédent de charges 2004 du compte administratif):

- 19'739'106 francs

POLITIQUE CULTURELLE

Créer une image et un état d'esprit favorisant et facilitant l'accès du plus grand nombre aux activités et au patrimoine culturels et contribuer à leur développement

Créer un véritable réseau d'accès à la connaissance, à la culture et à l'art permettant à chacun d'avoir accès à l'héritage et à la création culturels et de contribuer à les développer par son activité

- Développement du Réseau Musées.Valais: signature de la charte avec les musées partenaires. Réalisation du premier programme commun de recherches et d'inventaires dans la perspective d'expositions et de publications futures.
- Regroupement des Musées cantonaux – 1^{ère} étape: regroupement des collections d'histoire militaire et de numismatique avec celles d'histoire et d'ethnographie sur le site de Valère; transfert de la gestion et de l'exploitation du Château de St-Maurice à une fondation dès le 1^{er} juillet 2004 et signature d'une convention réglant les relations entre dite fondation et les Musées cantonaux concernant les collections cantonales.
- Réaménagement en cours des collections gallo-romaines cantonales à la Fondation Gianadda.
- Mise en service du portail des bibliothèques valaisannes (www.bibliovalais.ch).
- Réalisation d'une seconde bibliothèque régionale virtuelle avec les communes de la région de Sion-Hérens-Conthey et mise en place d'une bibliothèque virtuelle regroupant les bibliothèques spécialisées valaisannes; extension du réseau Bibliopass Valais/Wallis à cinq nouvelles bibliothèques.

Permettre, par la conservation, la valorisation et l'étude du patrimoine, à la société valaisanne de se connaître et de s'exprimer dans sa diversité et ses dimensions historiques

- Aménagement de nouveaux locaux de stockage des collections permettant en 2005 le transfert de milliers d'objets en un seul lieu dans des conditions de conservation considérablement améliorées (abandon des locaux insalubres actuels).
- Lancement de la rédaction d'un Guide culturel et touristique du Valais en collaboration avec le service du tourisme et développement régional, Valais-Tourisme et le Rotten-Verlag.
- Poursuite des études en vue de la réalisation du nouveau site de la Médiathèque Valais – Sion sur le site des arsenaux.
- Publication du catalogue de la collection des affiches valaisannes.

Contribuer, par des activités culturelles de haut niveau, à l'attrait du Valais

- Soutien à la Fondation Gianadda, au Festival de Verbier, au Festival d'Ernen, au Festival de la BD, ...
- Attribution des prix d'encouragement et de consécration de l'Etat du Valais.
- Premier volet de la série d'expositions et de rencontres publiques sur les collections valaisannes: *Les Chambres secrètes des musées, chapitre: ces acquisitions qui attendent dans l'ombre.*

Incidences financières liées au développement de la politique culturelle (excédent de charges 2004 du compte administratif):

- 19'827'763 francs

POLITIQUE DU SPORT

Créer un contexte favorable au bon développement du sport en termes de bien-être, de stabilité, d'éducation, de santé et d'infrastructures publiques

Promouvoir la pratique du sport par les jeunes

- Généralisation de l'application du programme « Jeunesse et Sport 2000 ».
- Poursuite de la collaboration avec la Fondation de l'Aide Sportive Valaisanne (FASV). Renforcement du soutien financier aux associations sportives faïtières cantonales (aides annuelles) ainsi qu'aux clubs et sociétés (aides ponctuelles).
- Continuation des travaux de réalisation des projets « Sport des apprentis » et « Projet novateur pour le sport et la jeunesse », sous la conduite respective du service de la formation professionnelle et du délégué cantonal à la jeunesse.

Planifier les nouveaux investissements en matière d'installations sportives

- Achèvement de la construction du centre national de sports de glace de Champéry (Palladium); travaux de rénovation en cours de celui de Loèche-les-Bains.

Favoriser une politique coordonnée pour l'organisation de grandes manifestations sportives

- Elaboration d'une directive provisoire fixant les critères et les normes de soutien à l'organisation de manifestations sportives de grande importance appliquée à titre expérimental jusqu'à la fin de l'année 2005.

Elaborer un projet de loi cantonale sur l'encouragement et la promotion du sport

- Premières réflexions, dans le cadre des projets en cours, sur la nécessité, les objectifs, les limites et les incidences d'une législation cantonale dans le domaine du sport.

Incidences financières liées au développement de la politique du sport (excédent de charges 2004 du compte administratif):

- 656'426 francs

CONDITIONS CADRES

Améliorer les conditions cadres**Définir un concept d'évaluation de la qualité des formations et de la gestion, et le mettre en oeuvre**

- Actualisation et rédaction définitive de la vision ainsi que de la mission du département en lien avec les axes et les objectifs prioritaires (*réalisé*).
- Finalisation et mise à jour de tous les éléments du système e-DICS, du niveau politique au niveau opérationnel en vue de son application sur la plateforme informatique de l'État (*réalisé*).
- Introduction et expérimentation partielles du système de gestion informatisée (Internet School Management) dans les écoles cantonales avec modules élèves, notes, administration, professeurs, statistiques (*en cours*).
- Prévision des besoins futurs d'enseignants dans les écoles de la scolarité obligatoire, les écoles de l'enseignement secondaire du 2^e degré général et professionnel (*non réalisé*).
- Discussion et préparation du projet de réforme du statut du personnel enseignant de la scolarité obligatoire et des écoles secondaires du 2^e degré, général et professionnel (*en cours*).
- Approches et démarches liées au projet portant sur les relations canton-communes et canton-institutions (*en cours*).
- Choix de quelques indicateurs pertinents du point de vue pédagogique, statistique et financier pour servir d'instrument de pilotage et de direction du système d'enseignement et de formation (*en cours*).

Repenser et élargir la formation continue

- Consolidation du programme de formation continue des enseignants avec le concours de la commission paritaire (*partiellement réalisé*).
- Application des mesures prévues par la loi sur la formation continue des adultes (*en cours*).
- Finalisation du projet transversal englobant tous les domaines d'engagement du canton (*non réalisé*).
- Collaboration avec FS-CH (Fernstudien Schweiz) et FFH (Fernfachhochschule) dans le domaine de la formation à distance et du e-learning (*en cours*).

Renforcer la communication et l'information

- Élaboration d'un avant-projet transversal de communication et d'information (*non réalisé*).
- Information sur la vision et la mission du DECS en lien avec les axes et objectifs prioritaires (*réalisé*).
- Création et développement des sites Internet (enseignement, archives, musées) (*en cours*).

Analyser minutieusement les besoins en infrastructures et équipements, et planifier les réalisations nécessaires

- Adoption de solutions provisoires pour répondre aux besoins immédiats de locaux et poursuite de l'analyse prospective en attendant des décisions définitives de localisation de certaines écoles cantonales (*en cours*).
- Préparation d'un inventaire des infrastructures scolaires existantes et étude de l'évolution des besoins futurs (*non réalisé*).

Incidences financières pour l'année 2004

- Les incidences financières liées à cet objectif sont intégrées dans les six autres objectifs du département.

ECONOMIE

Renforcer les conditions-cadres de l'économie valaisanne**Améliorer les conditions-cadres et la compétitivité de la place économique Valais**

- L'année 2004 a vu l'avancement des mesures centrales pour l'amélioration des conditions cadres de l'économie valaisanne:
 - la Politique du tourisme du canton du Valais est en cours d'application, que ce soit dans les services de l'Etat ou auprès des autres partenaires concernés. Sa concrétisation passe également par la révision de la loi sur le tourisme actuellement en cours
 - la Stratégie du développement économique qui fixe 10 axes stratégiques sert de base pour les activités liées à ce domaine. De multiples présentations ont été réalisées auprès des associations et partenaires intéressés.

Cibler l'action de la promotion économique cantonale sur les actions à haute valeur ajoutée

- Le projet The Ark est en cours de réalisation: la fondation a été créée en 2004 et est opérationnelle. Dans les sciences du vivant, BioArk a vu l'implantation de 2 sociétés et une subvention de Fr. 3'000'000.- a été octroyée et PhytoArk a été mis à l'enquête. Dans les sciences de l'informatique et de la communication, TechnoArk et IdeArk voient leur activité afficher des perspectives prometteuses grâce notamment à la notoriété internationale et toujours croissante de l'IDIAP. Le troisième pôle est en cours d'élaboration dans le Haut-Valais.
- Le CCF SA est opérationnel dans sa nouvelle structure juridique unifiée. Le sort futur de l'office de cautionnement dépend de décisions fédérales.

Développer la concertation en matière économique

- Les deux antennes régionales fonctionnent conformément au rôle qui leur est attribué dans la loi. Elles ont réalisé plus de 150 visites d'entreprises et ont traité nombre de dossiers spécifiques permettant de résoudre les problèmes rencontrés.
- La concertation intercantonale a été poursuivie par le chef du DEIS dans le cadre de la conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique. Le Valais est également membre de l'Espace Mittelland.
- En matière de promotion exogène, les premiers résultats de la collaboration avec le DEWS (organisme commun pour Vaud, Neuchâtel, Valais et, prochainement, Jura) ont permis l'implantation de 19 entreprises.

Favoriser la réalisation d'infrastructures de développement économique

- L'année 2004 a vu la concrétisation d'une partie des projets contenus dans les programmes de développement régionaux. Les engagements sont faibles, vu que les aides aux infrastructures de base ne sont plus accordées aux communes de plus de 1'000 habitants et que le moratoire de la Confédération sur les prêts LIM aux sociétés de remontées mécaniques n'a été levé qu'en automne 2004. Les engagements en 2005 seront donc plus importants, déjà par le fait des dossiers de remontées mécaniques qui pourront être traités.

Incidences financières pour l'année 2004

• Amélioration des conditions-cadres et actions ciblées de la promotion économique	fr. 2'648'000.--
• Développement de la concertation en matière économique	fr. 1'498'000.--
• Appui à la réalisation d'infrastructures de développement	fr. 6'645'000.--

Mener une politique de l'emploi tendant à l'équilibre sur le marché du travail

Renforcer la politique du marché du travail en faisant coïncider l'offre et la demande de main-d'œuvre

- L'Observatoire valaisan de l'emploi a entrepris une vaste étude sur l'exode des compétences ainsi qu'une évaluation des besoins des demandeurs d'emploi en vue de leur fournir des mesures de réinsertion professionnelle mieux ciblées.
- Le partenariat avec le DEVS et ses antennes régionales est opérationnel tant au niveau de l'aide à l'implantation de nouvelles entreprises qu'à celui de l'aide aux entreprises en difficulté.
- Les relations entre les Offices régionaux de placement (ORP) et les entreprises se sont intensifiées.

Consolider la lutte contre le chômage et renforcer la politique de prévention

- Le dispositif cantonal de lutte contre le chômage mis en place dans le cadre de l'Accord de prestations conclu avec la Confédération continue à démontrer sa grande efficacité. Les résultats sont aussi bons que ceux des années précédentes et supérieurs à la moyenne suisse.
- Les effectifs des ORP et l'offre des mesures de réinsertion ont dû être adaptés à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en 2004.
- Le Conseil d'Etat a accepté le programme de lutte contre le chômage saisonnier fondé sur trois axes: promouvoir l'annualisation du temps de travail; encourager la combinaison d'activités; améliorer la planification des travaux dans le cadre des marchés publics. La concrétisation de ces axes se poursuivra en 2005.

Mener une politique de main-d'œuvre étrangère qui tienne compte de l'évolution des besoins de l'économie non satisfaits par la main-d'œuvre indigène

- L'information des milieux économiques et des communes sur les effets de la libre circulation des personnes a permis de prévenir des incidences négatives sur le marché de l'emploi.
- La commission tripartite cantonale sur les mesures d'accompagnement a été instituée; les procédures de contrôles et de sanction sont en place.
- Une politique sélective d'attributions de permis en faveur de ressortissants de pays tiers a été poursuivie.

Adapter les branches de l'économie valaisanne au contexte national et international

En matière de politique du commerce, libéraliser les activités réglementées conformément aux législations suisse et européenne

- Le Grand Conseil a adopté le projet de loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées le 8 avril 2004. La loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005.
- Un projet de révision de la loi sur la police du commerce sera soumis au Grand Conseil en 2005. Il va dans le sens d'une déréglementation. La procédure de consultation de l'avant-projet de loi a été menée auprès des milieux concernés en 2004.
- Une convention intercantonale concernant l'organisation et l'autorisation des loteries a été élaborée. Elle sera soumise, pour approbation, aux gouvernements cantonaux en 2005 pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Définir une politique du tourisme s'inscrivant dans une perspective de développement durable

- La mise en œuvre de la politique cantonale du tourisme concerne à la fois le secteur privé et le secteur public. Le service du développement économique et touristique collabore avec le centre de management public pour que tous les services de l'Etat engagés dans les mesures d'application en tiennent compte dans leurs programmes de prestations et de financement.

- La plupart des mesures de politique du tourisme figurant dans les lignes directrices 2002-2005 ont connu une concrétisation ou un développement correspondant au budget 2004 et au Plan financier 2002-2005.

Incidences financières pour l'année 2004

• Crédits LIM en faveur de l'amélioration de l'hébergement touristique	fr. 4'357'000.--
• Maintien de la promotion touristique, soutien à la diversification de l'offre et poursuite de la sensibilisation	fr. 2'658'000.--
• Dynamisation de l'offre touristique	fr. 1'787'000.--

INSTITUTIONS

Harmoniser la structure juridique fondamentale à la réalité sociale

Réaménager le régime des districts et des communes

- La réforme du régime communal s'est pratiquement achevée avec l'adoption de la nouvelle loi sur les communes du 5 février 2004 et par l'acceptation de la réforme constitutionnelle le 26 septembre 2004. Reste à concrétiser cette dernière, en 2005, par une légère adaptation de la loi sur les communes.
- En mars 2000, le débat sur l'opportunité de réviser la Constitution cantonale aux chapitres du régime des districts et du statut des préfets a permis de dégager un large consensus. Le rapport définitif de la commission extraparlamentaire chargée de l'examen de la question a été déposé en novembre 2002; l'avant-projet a été mis en consultation au printemps 2003, de sorte qu'un projet a pu être soumis au Conseil d'Etat à la fin de l'année 2004. Le Grand Conseil en sera saisi à la session de juin 2005.

Voir également l'axe 6 de réformes et de restructuration « Réorganiser les structures territoriales du canton ».

Encourager l'exercice des droits populaires

- Cet objectif a été atteint avec la mise en vigueur, le 1^{er} janvier 2005, de la nouvelle loi du 13 mai 2004 sur les droits politiques ainsi que de l'ordonnance du 17 septembre 2004 sur le vote par correspondance.

Poursuivre la politique en faveur de la famille

- Le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail chargé d'analyser la mise en place d'une structure de coordination de la politique familiale et des questions touchant à l'égalité. Ce groupe de travail était composé de responsables des principaux services concernés (Jeunesse, Action Sociale, Finances, Personnel, etc.), de l'association des familles du Valais Romand et du Chablais, de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures et du conseil de l'égalité. Le rapport a été déposé au Conseil d'Etat en janvier 2005.
- Dans son rapport, le groupe de travail a également établi un inventaire global des prestations de l'Etat en faveur des familles. Ceci a permis de relever l'importance du travail accompli par l'administration cantonale pour les familles valaisannes, mais aussi le besoin de mieux les coordonner.

Adapter le droit judiciaire cantonal aux révisions fédérales en cours

- La réorganisation du Tribunal fédéral et l'unification de la procédure civile pourraient aboutir en 2008 déjà, et l'unification de la procédure pénale deux ans plus tard. Des délais transitoires seront accordés aux cantons pour adapter leur organisation judiciaire.
- Cet échelonnement dans le temps des réformes fédérales a amené la commission extraparlamentaire à proposer au Conseil d'Etat un redimensionnement du projet mis en consultation au printemps 2003. En mai 2004, le Gouvernement a pris connaissance de la nouvelle planification et a donné mandat au groupe de travail de rechercher, pour l'organisation judiciaire cantonale, des variantes aux effets financiers neutres.

- La réforme de l'organisation judiciaire cantonale comporte quatre étapes:
 - la première étape vise des simplifications et une rationalisation dans l'administration de la Justice
 - les trois autres étapes, en lien direct avec les nouvelles lois fédérales, traite successivement dans le temps de la juridiction de droit public, de droit privé et de droit pénal.

Restructurer l'état civil

- Tous les offices ont été regroupés.
- Les 15 offices restants sont tous reliés au système Infostar et fonctionnent selon ce système.

Poursuivre une gestion continue du sol favorisant une utilisation mesurée et rationnelle

- La mise en place de l'architecture du SIT-Valais suit son cours avec la migration de la base de données dans l'environnement de production. Des premières applications notamment pour les bisces et les chemins de randonnée pédestre ont été mises en œuvre. L'application Intranet du SIT-Valais est aujourd'hui opérationnelle et elle contient 6 services: données de référence (cartes nationales, plan d'ensemble, orthophotos, limites communales, etc.), dangers naturels, environnement, routes classées, transports et cours d'eau. Cette application permet aux collaborateurs de l'Etat de visualiser diverses cartes via le navigateur Internet.
- La mise en œuvre d'un système d'observation du territoire et de controlling pour une planification durable s'est poursuivie avec la sélection d'indicateurs permettant, d'une part, d'évaluer la pertinence des objectifs opérationnels du Plan directeur cantonal eu égard au développement spatial souhaité, notamment dans les domaines de la gestion globale des risques naturels, et d'autre part, d'analyser les effets probables dus à l'ouverture en 2007 du tunnel de base du Lötschberg.
- Le schéma de développement durable de l'Espace Mont-Blanc, inscrit dans le cadre du programme d'initiative communautaire INTERREG IIIA, a été lancé. Il vise à mettre en place, en étroite collaboration avec la population des communes concernées, un outil d'aide à la décision permettant d'orienter les politiques régionales et locales selon les principes du développement durable (responsabilité écologique, efficacité économique et solidarité sociale). Il aidera notamment à fixer les priorités dans la gestion du territoire et la protection de l'environnement. En parallèle, les démarches se sont poursuivies en vue de doter la Conférence transfrontalière Mont-Blanc d'un statut juridique. Dans ce sens, le Grand Conseil a accepté le projet de loi d'adhésion du canton du Valais à l'Accord de Karlsruhe.

SECURITE

Prévenir et réprimer la criminalité et les atteintes à l'ordre public

Garantir, par une prévention et une répression ciblée et actualisée, la sécurité publique

- Augmentation de l'effectif de la police cantonale pour atteindre, de manière échelonnée en fonction des disponibilités budgétaires, l'effectif maximal autorisé de 420 unités (au 1^{er} janvier 2005: 414 policiers).
- Attention particulière vouée aux mouvances extrémistes, afin de prévenir et empêcher le développement de ces mouvements.
- Mise en place de procédures et de structures dans le domaine de la violence domestique: prévention par des campagnes ciblées, soutien aux victimes, poursuite des auteurs.
- Lutte contre la cybercriminalité par le recours aux enquêteurs spécialisés, la collaboration intercantonale ainsi qu'avec la police judiciaire fédérale.

Poursuivre la modernisation des établissements pénitentiaires

- Les efforts visant à moderniser les établissements pénitentiaires se sont poursuivis en 2004. La Maison d'éducation au travail de Pramont a ainsi fait l'objet d'importants travaux de transformation pour permettre l'ouverture d'une structure pour mineurs au printemps 2005. L'infrastructure sécuritaire de la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue a également été améliorée. Un système plus performant de prévention des incendies a ainsi été mis sur pied. L'établissement précité a également vu l'ouverture d'un atelier d'observation permettant de mieux évaluer les condamnés dès les premiers jours de leur incarcération.
- Sur le plan du personnel, un demi poste de psychologue a pu être créé grâce au soutien de la société valaisanne de patronage. L'encadrement thérapeutique des pensionnaires de Pramont et des détenus de Crêtelongue s'en trouve grandement amélioré. Dans le domaine de la sécurité, les établissements de Brigue, de Crêtelongue, de Martigny et de Pramont ne sont toutefois desservis que par un seul collaborateur durant la nuit. Cette situation continue de poser d'importants problèmes de sécurité.

Incidences financières pour l'année 2004

- Création d'une structure de détention des mineurs à Pramont:
- investissements

fr. 1'250'000.--

Assurer la sécurité et la protection de la population et préserver ses bases d'existence

L'année 2004 était marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004 et par la mise en œuvre des deux grands projets de réformes fédérales « Armée XXI » et « Protection de la population ». Les deux projets ont des incidences directes pour notre canton.

Assurer la sécurité et la protection de la population et préserver ses bases d'existence par les moyens civils (feu / protection civile)

- Avec la nouvelle protection de la population, une harmonisation de l'organisation des forces d'intervention civiles se réalise de plus en plus. Le concept « sapeurs-pompiers 2000 plus VS » est réalisé à 60%. Le nouveau concept « protection civile 2004 Valais » est accepté par le Conseil d'Etat. Une commission, qui sera nommée en février 2005, sera mandatée afin d'harmoniser les deux concepts jusqu'à la fin de l'année 2005.
- L'instruction, soit dans le domaine du feu, soit dans celui de la protection civile, reste un point fort. Plus de 3'500 jours d'instruction des sapeurs-pompiers ont été donnés en 2004 (soit une augmentation de 15 – 20%) avec une qualification allant de bon à très bon pour 98% des participants. Résultats identiques pour les participants aux nouvelles écoles de recrues de la PCi à Grône d'une durée de deux semaines.
- La devise « *peu, vite, bien formé et avec des moyens efficaces* » a valeur pour l'engagement des sapeurs-pompiers et de la PCi.
Avec la fusion et la régionalisation, on est en train de diminuer les effectifs (*peu*). Avec la réalisation des alarmes SMT et SFI 457 ainsi que la motorisation, on donne la garantie d'être plus rapide sur la place sinistrée (*vite*). Avec l'augmentation des journées de formation, on assure que les intervenants sont aptes à intervenir (*bien formé*). Et avec les moyens modernes (véhicules, matériel) qu'on attribue, on est sûr d'être efficace (*moyens efficaces*).
- Les exercices en commun, organisés par la section de la prévention en cas de catastrophes, permettent d'améliorer la coordination et la collaboration des forces d'intervention et de se faire connaître entre eux. En même temps, on exerce les états-majors communaux ou intercommunaux.

Assurer la sécurité et la protection de la population et de ses bases d'existence en cas de crise et en cas de catastrophes par la contribution à la préparation des moyens militaires

Conséquences pour le Valais d'Armée XXI

□ Personnel fédéral

Le Valais a été fortement touché par la réduction de la base logistique de l'armée XXI. Sur un effectif de 34 postes à l'arsenal de Brigue, 20 postes seront supprimés. Le parc automobile de l'armée de Sion avec un effectif de 15 postes sera fermé. Les 26 postes du corps des gardes fortifications à St-Maurice seront supprimés.

Le canton du Valais est donc touché dans cette première phase par une réduction de 61 postes qui doit être réalisée jusqu'à la fin 2005. 35 postes concernent la logistique, 26 postes des employés du bataillon d'infrastructure.

□ Personnel cantonal

Les arsenaux cantonaux ne sont pas concernés par cette première phase de réduction. La résiliation de leurs contrats est prévue pour la fin 2006. Notre canton est également concerné par une réduction de 32 postes.

Le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail d'élaborer des mesures d'accompagnement pour le personnel des arsenaux cantonaux. Un bilan intermédiaire des mesures réalisées présente un bon résultat avec une situation suivante:

- 4 personnes sont parties à la retraite, 5 personnes demandent une retraite anticipée, 3 personnes seront transférées au sein du service de la sécurité civile et militaire, 4 – 6 personnes seront transférées dans d'autres services à l'Etat;
- entre 8 et 10 personnes pourront être placées à la nouvelle base d'infrastructure qui sera créée à St-Maurice (place d'armes de Sion et poste de rétablissement à Sion).

□ L'occupation de la caserne de Sion par les écoles des sous-officiers supérieurs ainsi que l'occupation de la place d'armes de Sion est aujourd'hui plus élevée que prévue initialement. Un étage reste actuellement à disposition des troupes, une occupation supplémentaire est envisagée.

□ La présence militaire en Valais a évolué d'une manière plus positive que prévue (320'000 nuitées en 2003, 430'000 en 2005). Ceci est dû au maintien des places de tir dans la vallée de Conches et au Simplon, de la place d'armes de Sion, de l'aérodrome de Sion, de la sécurité militaire dans le Bas-Valais (AMBA CENTRO) et de l'installation du nouveau centre d'infrastructure à St-Maurice (100 – 150 postes de travail).

Voir également le rapport de controlling du contrat politique du service de la sécurité civile et militaire.

Incidences financière pour l'année 2004	
• Formation des sapeurs-pompiers et de la protection civile	fr. 1'100'000.--
• Véhicules sapeurs-pompiers (1 ^{ère} intervention) et matériel pour la PCi (det cata)	fr. 950'000.--

ENVIRONNEMENT NATUREL ET CONSTRUIT

Renforcer la protection des biens et des personnes contre les dangers naturels**Poursuite, en collaboration avec les communes et les instituts de recherche, de la réalisation des mesures de protections contre les dangers naturels (avalanches, chutes de pierres, glissements de terrains et laves torrentielles)**

- 8 cartes de dangers d'avalanches et 12 cartes de dangers d'instabilités de terrain ont fait l'objet d'études en 2004.
- Les stations nivo-météos suivantes ont été complétées par des pluviomètres: Trübelboden (Leukerbad), Gandegg (Lötschental), Grand Cor (Fully), Essertses (Hérémece) et Donin du Jour (Arbaz).
- En prévision de la future politique fédérale en matière de soutien financier des projets de défense contre les dangers naturels, une étude pilote sur le tronçon de Brigue à Oberwald a été engagée, englobant l'ensemble des secteurs dangereux et permettant de déterminer les priorités sur un axe routier complet. Cette planification est terminée et a été soumise aux services fédéraux intéressés.
- Le programme annuel de construction et d'entretien des ouvrages de protection a été suivi. Sur l'ensemble du canton, 210 projets de défense devisés à Fr. 190'700'000.-- avec une promesse d'engagement cantonal de Fr. 36'028'000.-- étaient en cours de réalisation à fin 2004. A cette période, le solde de cet engagement se chiffrait à Fr. 12'853'000. --.

Incidences financières pour l'année 2004

- Subventions cantonales concernant les projets de défense fr. 3'037'000.--

Engager la 3^{ème} correction du Rhône afin de garantir la sécurité des personnes et des biens contre les crues du Rhône, en assurant les conditions cadres du développement durable

- Le Conseil de Pilotage (COPIL-R3), complété par la nomination d'un représentant du Canton de Vaud et de 15 organismes partenaires représentant des intérêts sectoriels au niveau cantonal, a défini et validé les objectifs du projet qui serviront de base à l'élaboration des variantes.
- Les travaux de remise en état des berges suite à la crue de l'an 2000 se sont poursuivis sur les territoires des différentes communes concernées du Bas-Valais pour un montant d'investissement de plus de 4,5 millions durant l'hiver 2003-2004.
- Les mesures prioritaires de Viège, Chippis et Fully sont à l'étude. Les groupes de partenaires locaux ont été constitués et un avant-projet élaboré pour le secteur de Viège.
- Le projet de protection d'Obergesteln contre les crues du Rhône a été mis à l'enquête.
- Le plan sectoriel Rhône (PS-R) a été établi et est en cours de validation. Il constitue un outil de gestion territoriale définissant les règles à appliquer dans les secteurs concernés par la carte de danger ou pour l'espace Rhône.
- Les derniers mandats d'élaboration de bases en vue du plan d'aménagement Rhône (anciennement nommé projet général) ont été attribués. Ils concernent les secteurs de la vallée de Conches et le tronçon de Martigny au Léman. Les données géométriques sur l'ensemble du cours du Rhône ont par ailleurs été complétées et les bases d'élaboration du SIRS-R3 posées. Les études dans le domaine de l'agriculture ont été poursuivies et deux secteurs tests pour la démarche d'élaboration d'améliorations foncières intégrales retenus (Viège et Fully), en lien avec les mesures prioritaires du Rhône.
- La procédure sélective d'appel d'offres a été lancée pour l'élaboration du plan d'aménagement du Rhône de sa source au Léman (PA-R3).
- Les cartes piézométriques ont été élaborées sur la base de 10 ans d'observations sur le secteur Siere-Martigny et se poursuivent sur le reste de la plaine.

- Diverses opérations d'information et de communication ont été entreprises, dont en particulier l'édition des bulletins d'information *rhone.vs* n° 6 et 7, ainsi qu'une exposition au restoroute de Martigny.
- Des Commissions Régionales de Pilotage (COREPIL) ont été constituées ou sont en cours de constitution sous la responsabilité des communes. Effectués souvent par région, ces regroupements des communes et des partenaires locaux ont été encouragés par le projet Rhône pour faciliter la coordination.

Voir également le rapport de controlling du contrat politique du service des routes et cours d'eau, objectif politique 3.

Assurer la protection des personnes et des biens contre les crues des cours d'eau latéraux en collaboration avec les communes

Protection contre les crues – Cours d'eau latéraux

- La situation générale des cours d'eau du canton demeure préoccupante. Face à ce constat, l'effort d'incitation et d'appui entrepris auprès des communes a été intensifié en 2004 dans les domaines:
 - de l'établissement des cartes de danger « crues » et de la transposition des résultats dans les plans d'affectation
 - des projets d'aménagement et d'entretien des cours d'eau.
- Dans le même contexte de prévention, les études générales destinées à améliorer les connaissances en matières de danger ainsi que le développement de systèmes de gestion des crues et d'alarme ont été poursuivis en 2004, en particulier:
 - l'amélioration, au travers du logiciel GUARDAVAL, du mode de réception et de consultation régulières par la cellule scientifique de crise CERISE des valeurs hydrométéorologiques et des niveaux des lacs dans les principales retenues hydroélectriques
 - la continuation de l'étude MINERVE visant à prévenir les inondations par un système de prévision hydrométéorologique et à contribuer à la gestion des crues par les retenues hydroélectriques
 - le démarrage de l'étude IFKIS-Hydro, qui devrait conduire à la mise en place d'un réseau d'observation des événements hydrologiques sur les petits bassins versants.

Sécurisation du réseau routier contre les instabilités de terrain

- Depuis plus d'une année, la surveillance des principaux sites d'instabilité de terrain est assurée par le système de télésurveillance et d'alarme à distance dénommé GUARDAVAL. Ce système permet d'interroger à distance une trentaine de stations avec des pas de temps personnalisés et de générer des alarmes répercutées automatiquement par e-mail et SMS. Un grand avantage de ce système est le développement par le CREALP d'un accès online aux mesures directement par Internet. A fin 2003, ce système a notamment permis de sécuriser le trafic de la route du Gd-St-Bernard trois semaines après l'éboulement qui a écrasé la galerie de la Monnaie et de mettre en évidence les mouvements d'une masse rocheuse de 700 m³ qui menaçait la route du Saastal, situation qui a d'ailleurs nécessité un minage important quelques jours avant Noël.
- Au cours de la période 2003-04, une trentaine d'interventions urgentes sur le réseau routier ont été effectuées, principalement lors du dégel printanier, pour sécuriser des sites contre les chutes de pierres.

Incidences financières pour l'année 2004	
• Correction du Rhône (investissements bruts)	fr. 9'180'800.--
• Cours d'eau latéraux, travaux et études (subventions accordées)	fr. 5'547'600.--

Maintenir, cas échéant améliorer la qualité de l'environnement au sens large

Définir les mesures préventives et les programmes d'assainissement des ressources (eau, air, sol,...) en collaboration avec les milieux concernés, en favorisant les mesures volontaires

- La première version du plan cantonal de gestion des déchets date de 1995. Le contenu du plan a fait l'objet d'un examen critique et d'une adaptation aux conditions actuelles. La rédaction définitive du document interviendra en 2005.
- Le premier inventaire des sites contaminés a été réalisé par mandat privé. Il s'est achevé en 2003. Le cadastre des sites pollués comprend un total de 1510 sites à fin 2004, nécessitant une information des propriétaires.
- Les installations fixes concernant la téléphonie mobile sont répertoriées par les opérateurs concernés. A fin 2004, le canton du Valais comptait 570 sites d'antennes (2003: 469). La forte augmentation du nombre de sites d'antennes vient de l'introduction du système GSM-Rail pour les voies de chemin de fer dans le Haut-Valais, ainsi que de l'introduction du système de téléphonie mobile de 3^{ème} génération (UMTS).
- La concrétisation du plan d'action de gestion des eaux CIPEL se poursuit normalement par la réalisation des dernières stations d'épuration et l'amélioration permanente des réseaux de collectes d'eaux usées. Une plaquette a été éditée dans le cadre de l'année internationale de l'eau douce. Elle présente le bilan valaisan de 40 ans d'activité dans le secteur de l'épuration et la protection des eaux. Par ailleurs, l'inventaire des ressources en eaux souterraines se poursuit, en collaboration avec le CREALP.
- Sur la base du cadastre du bruit des routes cantonales établi en 2002, un groupe de travail ad hoc définit les priorités d'assainissement.
- Remise en état des carrières et gravières: la situation a peu évolué depuis 2002 du fait des difficultés liées à des modifications de plans de zones. Au 1^{er} janvier 2004, 118 exploitations étaient en activité sur l'ensemble du canton.
- Les activités futures d'un Forum de l'air allégé sont en discussion. Elles pourraient porter sur certains aspects agricoles (émissions d'ammoniac) ou sur la réduction des émissions polluantes sur les chantiers.

Incidences financières pour l'année 2004

• Etudes confiées à des tiers	fr. 1'300'000.--
• Subventions cantonales (sur un total subventionnable de fr. 14'016'475.-- correspondant aux investissements pour la protection des eaux).	fr. 4'713'235.--
Cela correspond à un investissement total d'environ 19.5 millions	

Protéger, conserver et gérer la forêt

- En matière de prévention des dégâts aux forêts, les éléments suivants peuvent être mis en évidence:
 - un programme de recherche concernant l'incendie de Loèche de 2003 - en collaboration avec le WSL - est mis sur pied
 - le programme de recherche sur le dépérissement des pins s'est poursuivi en collaboration avec le WSL
 - les études de plans forestiers régionaux se sont poursuivies durant cette année pour la vallée de Conches et les communes d'Orsières et Bagnes
 - le concept forêt-gibier dans les vallées de Saas et de St. Niklaus et la région du Simplon est en cours de réalisation.
- De nombreuses interventions à but phytosanitaire ont été réalisées pour assurer la réparation des dégâts extraordinaires aux forêts, plus spécialement dans le Chablais touché par l'ouragan Lothar en 1999 et dans les forêts endommagées par l'incendie de Loèche en 2003. Les coûts globaux des mesures prises pour lutter contre les dégâts s'élèvent en 2004 à environ 2,2 millions de francs, montant inférieur de 35% à celui de 2003.

- Dans le domaine de la gestion de la forêt, les éléments suivants peuvent être mis en évidence:
 - le volume des travaux dans les forêts protectrices a diminué d'environ 26% en 2004
 - 130 projets sylvicoles devisés à Fr. 113'669'000.-- avec une promesse d'engagement cantonal de Fr. 13'471'000.-- étaient en cours de réalisation à fin 2004. A cette période, le solde de cet engagement se chiffrait à Fr. 6'638'000.--
 - 23 cours (recyclage et formation de base) pour le personnel forestier (12 dans le Haut-Valais et 11 dans le Valais romand), organisés par la CAFOR ont été subventionnés
 - 12 cadastres forestiers au contact de la zone à bâtir ont été homologués par le Conseil d'Etat.

Protéger et valoriser la nature, le paysage et les sites

- Le maintien et le développement de la diversité biologique et paysagère se sont notamment traduits par:
 - de nombreuses séances et démarches pour les études de parcs, plus spécialement pour les sites de Finges, de Binn, des Muverans et de Maya-Mont Noble
 - des subventions versées pour le site UNESCO Jungfrau - Aletsch - Bietschhorn, Finges et les Muverans
 - des subventions versées aux communes et aux privés pour des projets de la protection de la nature et du paysage
 - le renouvellement et le contrôle de contrats agricoles à caractère écologique: actuellement 374 contrats sont en force couvrant une surface de 1004 ha.

Incidences financières pour l'année 2004

Subventions cantonales

- | | |
|--|------------------|
| • Protection et valorisation de la nature et du paysage (et des sites) | fr. 730'000.-- |
| • Protection, conservation et gestion des forêts | fr. 2'250'000.-- |
| • Prévention et réparation des dégâts extraordinaires aux forêts | fr. 620'000.-- |

Protéger le consommateur et préserver l'environnement contre les substances dangereuses

Protéger le consommateur contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre sa santé en danger et contre la tromperie

- Le contrôle des denrées alimentaires, tant au niveau de la production, de la restauration que de la distribution à petite ou grande échelle en vue de diminuer au maximum les risques de contaminations et d'intoxications alimentaires, est un travail de longue haleine. L'inspecteur et son système décentralisé s'efforcent de garantir au mieux l'uniformité du contrôle dans le canton:
 - pour optimiser les contrôles des entreprises de denrées alimentaires, un système d'évaluation globale de la sécurité alimentaire a été mis en place. L'appréciation des niveaux de sécurité pour les critères principaux permet de porter un jugement objectif sur la qualité de l'entreprise. En 2004, 2995 entreprises ont été contrôlées et dans 150 (4,6%) d'entre elles, des non conformités ont été constatées
 - la surveillance des grandes chaînes de magasins de distribution se poursuit activement, soit au niveau de l'hygiène, soit par des campagnes d'analyses sur des thèmes ciblés et sensibles. Par exemple: les analyses de la déclaration de l'origine des produits, des nitrates dans les produits de salaison crus ou des résidus de pesticides dans les fruits et légumes
 - l'autocontrôle pour toutes les entreprises est exigé avec toujours plus d'insistance.
- Un des objectifs majeurs du laboratoire cantonal est de garantir que toute la population valaisanne consomme toujours de l'eau de boisson de qualité irréprochable. En 2004, 3092 eaux potables ont été analysées. 12,1% de celles-ci, dont une partie provenait d'adductions privées, ne satisfaisaient pas aux normes microbiologiques. L'inspecteur des eaux intervient immédiatement auprès des communes en cas de problèmes, inspecte les réseaux de la source au robinet, et exige les améliorations indispensables. L'inspection complète de tous les réseaux publics de toutes les communes valaisannes est planifiée sur 5 ans.

- Les premiers résultats analytiques en relation avec l'authenticité des aliments sont prometteurs. La création en Valais d'un pôle de compétence dans ce domaine se poursuit. Les bases de données indispensables pour chaque denrée sont en cours de création.
- La proposition d'examiner l'opportunité de regrouper des tâches de contrôle en relation avec la protection des consommateurs a été faite et acceptée par le Conseil d'Etat.

Contrôler le marché des toxiques et des substances dangereuses dans le but de protéger l'homme et l'environnement

- Le contrôle des établissements de bains se poursuit en ce qui concerne la qualité microbiologique de l'eau et l'hygiène environnante. Un accent particulier est porté sur la sécurité des installations, des produits toxiques utilisés et des systèmes de désinfection. Des contrôles d'experts sont exigés lors du renouvellement des autorisations d'exploiter. En 2004, 1167 eaux d'établissements de bain ont été analysées et 189 (16,2%) ne répondaient pas aux normes en vigueur.
- La surveillance du marché des toxiques et des substances dangereuses pour l'environnement s'est poursuivie par les inspections, la délivrance de permis divers (55), de fiches et de livrets de toxiques (228).

Incidences financières pour l'année 2004

• Protection des consommateurs (denrées alimentaires, toxiques, piscines, environnement)	
- inspection et analyse	fr.1'900'000.--
- achat et renouvellement des équipements	fr. 80'000.--
- pôle de compétence authenticité	fr. 50'000.--

EQUIPEMENT

Assurer l'amélioration et la sécurité du réseau routier

Construire, exploiter, maintenir et adapter le patrimoine autoroutier A9 + Simplon

- La construction de l'A9 entre Sierre et Bigue se poursuit et demeure au bénéfice d'un taux de subvention fédérale de 96 %.
- Au niveau fédéral, l'année 2004 a cependant été marquée par:
 - la réorganisation interne de l'OFROU, en date du 1^{er} août
 - le projet de plan 2004 d'allègement budgétaire de la Confédération contre lequel le Valais à l'instar d'autres cantons s'est violemment élevé, parce que la conséquence inacceptable en serait de retarder d'environ 2 ans encore l'achèvement de l'A9, déjà repoussé en 2013-14 suivant la 7^{ème} planification à long terme de la construction du réseau des routes nationales de juillet 2003.
- En 2004, les événements et les réalisations les plus marquants ont été les suivants:
 - l'approbation par le Conseil d'Etat, le 11 février, du projet concernant le tronçon Steg / Gampel Est – Viège Ouest
 - l'approbation par le DETEC, le 19 novembre, des modifications du projet de la jonction Sierre-Est
 - le début des travaux de construction de la tranchée couverte de Tourtemagne, la mise en route de l'excavation proprement dite du tunnel de Riedberg et la mise en chantier attendue, en décembre, du contournement sud de Viège
 - la mise en service, en novembre, de la double voie CFF sur le tronçon Salquenen – Loèche, permettant le démarrage des travaux de démontage par les CFF de la voie actuelle et la remise prochaine aux RN du tracé ainsi libéré afin d'entreprendre le déplacement sur cette emprise de la route cantonale T9
 - l'exécution des travaux de compensations de Finges et le début du déplacement, sur une longueur d'environ 1 km, de deux lignes à haute tension dans le secteur Creux-de-Chippis.

Voir également le rapport de controlling du service des routes et cours d'eau, objectif politique 1.

Compléter, améliorer et entretenir le réseau routier cantonal

- En 2004, les travaux d'aménagement du réseau routier cantonal (routes principales suisses et routes cantonales) ont principalement été marqués par:
 - le raccordement au réseau routier cantonal de la dernière commune valaisanne Greich, aujourd'hui fusionnée avec Goppisberg au sein de la commune de Riederalp; ce raccordement est intervenu le 1^{er} octobre 2004
 - la restructuration de la route à l'intérieur de Collombey dans le cadre des mesures d'accompagnement de la déviation de Monthey et de Collombey
 - l'approbation par l'OFROU du projet de la galerie contre les avalanches de la Savanne, sur le tronçon Les Haudères – Arolla
 - le début des travaux de construction du nouveau pont de Branson (Fully) sur le Rhône
 - le début des travaux de réaménagement, sur le tronçon Intérieur de Val-d'Illiez
 - l'amélioration de la géométrie routière et de la sécurisation sur le tronçon Sierre - Vissoie
 - le début de la construction de la galerie des Croisettes sur le tronçon Fang - Vissoie
 - le démarrage des travaux de construction de la galerie du Lavanchy sur le tronçon Martigny – Sembrancher
 - la poursuite des travaux du tunnel de Stägjischugge sur la route entre Stalden et St-Nicolas, dont le percement de la galerie pilote s'est achevé le 15 juin 2004 et celui de la galerie de sécurité le 16 décembre 2004.
- Les démarches de classement par la Confédération des routes d'importance nationale se sont poursuivies dans le cadre du plan sectoriel des routes, dont l'élaboration est en cours; l'achèvement du projet peut être attendu pour fin 2005.
- Les améliorations locales et les adaptations diverses effectuées en 2004 ont été réalisées avec l'objectif prioritaire d'améliorer la sécurité, la fluidité du trafic et celui de réduire les nuisances, en particulier celles liées au bruit en application de l'OPB.
- Dans le domaine de l'entretien des chaussées, l'analyse des résultats des relevés d'état des chaussées, complétée par un pronostic de l'évolution de cet état, a permis d'évaluer et de planifier les besoins techniques et financiers pour les 12 prochaines années.

Voir également le rapport de controlling du service des routes et cours d'eau, objectif politique 2.

Incidences financières pour l'année 2004	
• Routes nationales (investissement brut)	fr. 128'772'000.--
• Routes cantonales (investissement brut)	fr. 63'832'000.--
• Entretien routes nationales (frais de fonctionnement sans salaires)	fr. 4'662'300.--
• Entretien routes cantonales (frais de fonctionnement sans salaires)	fr. 40'927'300.--

Assurer l'adaptation et l'entretien du patrimoine immobilier

Réaliser les nouvelles constructions, conformément au plan quadriennal et aux décisions du Grand Conseil, en veillant au respect des délais, des crédits engagés et de la rationalité technique et économique

- Achèvement et remise complète de la nouvelle construction et de la transformation de « l'Altbau A » du Collège « Spritus Sanctus » à Brigue au début de l'année scolaire (août 2004).
- Achèvement des travaux pour la construction d'un pavillon scolaire (4 classes) à l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Martigny. Mise en service au début de l'année scolaire (août 2004).
- Début des travaux, en étapes, pour la transformation du bâtiment principal de l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Monthey (remise complète fin août 2006).
- Achèvement des travaux de transformation à l'Ecole professionnelle de Brigue (niv. 600 et 700) et mise en service au début de l'année scolaire (août 2004).
- Réalisation de trois concours à l'Ecole professionnelle de Viège pour l'agrandissement de l'école, la construction d'ateliers et d'une salle de gymnastique (message au Grand Conseil automne 2005).

- Achèvement des travaux de transformation des bâtiments de l'Ancienne Caisse d'Epargne et des Mayennets à Sion, mise en service des bureaux administratifs pour le SBMA en septembre 2004 et pour le SCI en décembre 2004.
- Début des travaux de réfection extérieure (toiture et façades) de la Médiathèque Valais à la rue des Vergers à Sion (fin des travaux août 2005).
- Achèvement des ateliers au Centre médico-éducatif « La Castalie » à Monthey (novembre 2004).
- Adaptation des bâtiments de logement à la Maison d'éducation au travail de Pramont.
- Adaptation aux nouvelles fonctions "Armée XXI" aux Casernes de Sion.

Entretenir le parc immobilier de l'Etat de manière à limiter la perte de la valeur d'usage et de la valeur économique

- La baisse de la valeur globale des bâtiments de l'Etat du Valais a pu être limitée à 1% pour l'année 2004, conformément au contrat politique; à fin 2004, l'indice Schröder était de 76,9%.

Voir également le rapport de controlling du service des bâtiments, objectif politique 1.

Incidences financières pour l'année 2004

• Constructions (cf. contrat politique, groupe de produits 12)	fr.	15'171'039.70
• Entretien et aménagement des immeubles (cf. contrat politique, groupe de produits 13)	fr.	5'766'813.45

TRANSPORT

Assurer la coordination et la promotion des transports publics

Améliorer les liaisons avec l'extérieur

- Les travaux pour la réalisation de la transversale ferroviaire de base AlpTransit-Loetschberg sont bien avancés: 97% du système de tunnels et galeries sont excavés.
- La gare de Viège est en construction. Suite à l'intervention du Conseil d'Etat, une augmentation des mesures de protection anti-bruit a été obtenue. L'approbation de ce dossier bruit remis à l'enquête en 2004 est attendue de la part de l'Office fédéral des transports.
- La solution de desserte mixte navettes porte-autos/transport régional de voyageurs entre Brigue et Iselle, en collaboration avec la Région Verbano Cusio Ossola a été mise en exploitation le 12 décembre 2004 (Autoverlad Simplon).
- La double voie ferroviaire CFF Salquenen-Loèche en tunnel a été mise en exploitation le 8 novembre 2004.
- La promotion et la sensibilisation pour le projet de liaison ferroviaire Martigny-Aoste-Santhes ont été poursuivies en partenariat avec la Vallée d'Aoste et ont conduit, dans le cadre d'une réunion interministérielle italo-suisse le 11 mai 2004, à la mise sur pied d'un groupe de travail de suivi des études de la part des ministères suisses et italiens concernés.

Assurer la qualité des transports publics et les intégrer dans ce développement

- Le Top Terminal de Täsch (gare ferroviaire et parking couvert) de la société Matterhorn-Gotthard-Bahn (MGB) est en construction. Sa mise en exploitation est programmée pour 2007.

Incidences financières pour l'année 2004

• Charges nettes d'exploitation	fr.	11'900'000.--
• Charges nettes d'investissement	fr.	9'100'000.--

AXES DE RÉFORMES ET DE RESTRUCTURATION

1. Mettre en place un instrument de direction de l'Etat et de son administration (e-DICS) et recentrer les activités de l'Etat

Améliorer le pilotage politique, stratégique et opérationnel de l'Etat par l'instauration d'un système de management de l'information permettant une visibilité accrue et une plus grande transparence de l'ensemble des prestations fournies par le canton, ainsi que le recentrage des activités de l'Etat.

- Presque tous les services de l'Etat ont défini leurs objectifs politiques, leurs groupes de produits et leurs produits. Ces éléments ont été, dans leur grande majorité, introduits dans le système e-DICS.
- Plusieurs modules e-DICS (planification des ressources humaines, édition des mandats de prestations, politiques transversales, traduction et saisie du temps de travail) ont été mis en production en 2004. A la fin de l'année, le système comptait environ 200 utilisateurs.
- La méthodologie définie dans le cadre de la gestion des prestations a par ailleurs été utilisée par la commission « Mesures structurelles ». A sa demande, le coût de chaque prestation étatique a été estimé et un ordre de priorité établi. Ce travail a pu se faire sur la base des premiers éléments figurant dans le système e-DICS.

2. Réexaminer l'ensemble des subventions cantonales

Evaluer de manière systématique, sous l'angle du droit, de l'opportunité, de l'efficacité et de l'efficience les subventions allouées par l'Etat du Valais, les concentrer sur les projets prioritaires et rechercher de nouveaux modes de subventionnement.

- Durant l'année 2004, une évaluation détaillée des subventions a été faite dans le cadre des travaux de la commission parlementaire « Mesures structurelles ». Cette étude, réalisée sur le plan pratique par l'Inspection cantonale des finances, a permis de lister l'ensemble des subventions cantonales et de les examiner en particulier à la lumière de la base légale s'y rapportant et de l'opportunité de leur maintien compte tenu des dispositions de la loi sur les subventions. La commission n'a toutefois pas eu le temps d'examiner ces propositions dans le détail, estimant par ailleurs que ce travail d'analyse ne devrait pas être du ressort d'une commission parlementaire. Elle invite toutefois fermement le Conseil d'Etat à reprendre cette question avec toute l'urgence voulue et à déposer son rapport à ce sujet au plus tard pour la session de juin 2006. Ce dossier sera donc repris en 2005 dans le sens souhaité par la commission précitée.

3. Réviser la péréquation financière intercommunale

Réexaminer de manière approfondie l'ensemble du système de péréquation financière intercommunale.

- La commission extraparlamentaire chargée de préparer la révision complète de l'actuelle péréquation financière intercommunale a terminé ses travaux et a déposé son rapport en 2003. Le Conseil d'Etat n'a pas encore arrêté sa position sur cet objet à ce jour. Il reste pour l'instant dans l'expectative de la décision que le Grand Conseil sera appelé à prendre sur l'initiative parlementaire déposée la commission « Mesures structurelles ».

Cf. également, DFAE, Assainir les finances communales, Réviser la péréquation financière et Axes de réformes et restructuration n° 6.

4. Adapter le système fiscal

Harmoniser et rendre plus efficace le système fiscal valaisan et adapter certains impôts, émoluments et taxes aux conditions actuelles.

- Différents programmes informatiques prioritaires ont été réalisés, respectivement mis en application, en 2004:
 - Refonte totale des communications aux communes, en raison du passage à la taxation annuelle postnumerando
 - Nouveau logiciel de gestion des délais: possibilité pour les contribuables ou leur mandataire de demander une prolongation de délai
 - Informatisation de l'impôt à la source
 - Installation du programme informatique CET (contrôle des états des titres), programme commun de la Confédération et de l'ensemble des cantons suisses
 - Développement d'un programme informatique facilitant le remplissage des déclarations d'impôts des personnes physiques
 - Développement du scannage des états des titres facilitant le travail des taxateurs.

La réalisation des programmes informatiques prioritaires précités a fait mettre en veilleuse la réalisation d'autres programmes informatiques, notamment la confection d'un logiciel pour le remplissage des déclarations d'impôts et scannage des états des titres, le scannage de la déclaration d'impôts pour les personnes physiques, la gestion électronique des données, l'automatisation des contrôles pour la taxation des personnes physiques, l'installation de guichets permanents et l'informatisation des impôts des personnes morales, etc.

- Simplification des procédures de taxation:
 - Depuis le 1^{er} janvier 2004, le canton verse un émoulement de 10 francs par contribuable domicilié aux communes remplissant les tâches facultatives ci-après: contrôle des salaires et des dépenses professionnelles, contrôle des rentes, extraction des états des titres et des pièces justificatives, contrôle des intérêts passifs et des dettes y afférentes.
- Révision et adaptation de certains impôts et taxes
 - Le 22 décembre 2004, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de décret modifiant la loi fiscale et le règlement des taxes cadastrales. Ce projet de décret prévoit une adaptation des valeurs fiscales pour les habitations et immeubles de rapport et des immeubles industriels, à l'exception des machines. Ce projet sera soumis au Grand Conseil à la session de mai 2005. L'entrée en vigueur est prévue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.
 - La loi sur l'imposition des véhicules automobiles a été adoptée par le Grand Conseil le 16 septembre 2004. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.
 - Par décision du 13 juin 2002, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter le dédommagement pour la taxation et la perception des impôts sur les gains immobiliers et sur les successions et donations de 5 à 8 %. Par décision du 19 novembre 2003, il a décidé de modifier les émoluments donnant droit à une autorisation annuelle pour une demande collective de délai. Ceux-ci ont été fixés à 250 francs, plus 5 francs supplémentaires après les 50 premières demandes. Le projet de décret du 22 décembre 2004 prévoit en faveur du canton la perception d'un dédommagement de 3% pour les impôts communaux retenus à la source. L'augmentation du dédommagement en matière de gains immobiliers et de successions et donations permet au canton d'engranger environ 380'000 francs de recettes supplémentaires. Les modifications des émoluments pour les prolongations de délais devraient amener 100'000 francs de recettes supplémentaires. Le dédommagement de 3% des impôts communaux devrait rapporter au canton environ 600'000 francs. Ces deux premières modifications sont réalisées. La troisième le sera dès son approbation par le Grand Conseil.

5. Penser et construire ensemble l'école valaisanne de demain

Analyser les possibilités d'optimisation des structures, de l'organisation et du fonctionnement du système scolaire cantonal

Les travaux se sont focalisés sur les projets et mesures prioritaires suivants:

- Améliorer la transparence dans les relations entre les communes et le DECS pour les services d'enseignement et celui de la jeunesse:
 - Proposer et mettre en place d'autres modèles d'allocation des ressources (dotation horaire) en personnel enseignant communal ou intercommunal
 - Réviser le système de répartition des charges salariales du personnel enseignant de la scolarité obligatoire ainsi que le mode de facturation de la contribution des communes
 - Modifier, simplifier et rationaliser les formes et modalités d'octroi des subventions aux communes pour certaines prestations (transports et repas scolaires, moyens d'enseignement...)
 - Adopter de nouvelles normes et directives en matière de subventionnement des constructions scolaires
 - Clarifier le statut du personnel enseignant de la scolarité obligatoire et élaborer un cahier des charges standard modulable
 - Établir une planification annuelle des besoins dans le domaine de l'accueil à la journée des enfants de 0 à 12 ans en tenant compte du nombre de places disponibles ainsi que des ressources financières et humaines attribuées
 - Coordonner et surveiller la formation pratique des apprentis en y impliquant les commissions communales d'apprentissage.
- Réexaminer la pertinence de l'âge d'entrée à l'école obligatoire ainsi que la durée des formations à tous les degrés:
 - Optimiser les structures, l'organisation et le fonctionnement du cycle d'orientation, de la 3^e année en particulier
 - Inventorier, sélectionner, regrouper et harmoniser à l'échelon cantonal ou régional les offres de 4^e année du cycle d'orientation ou de 10^e année de scolarité obligatoire et revoir les conditions de création de telles classes
 - Redéfinir les prestations de base financées par l'État ainsi que les prestations complémentaires à la charge des requérants / bénéficiaires dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle
 - Analyser les transformations structurelles, organisationnelles et fonctionnelles à l'école supérieure de commerce (ESC) et à l'école de degré diplôme (EDD) en lien avec la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et le développement des HES
 - Étudier, dans le cadre des réflexions menées à l'échelon national ou intercantonal, la possibilité d'abaisser l'âge d'entrée des élèves à l'école obligatoire avec ses incidences sur l'école enfantine
 - Étudier la judicieuse durée des études gymnasiales, compte tenu de la prolongation des formations subséquentes découlant des réformes liées au processus de Bologne.
- Regrouper la HEVs et la HEVs2 pour en faire une entité de formation placée sous une seule direction.
- Mettre en place un système de gestion par contrats de prestations pour les institutions reconnues relevant du service cantonal de la jeunesse et de l'office de l'enseignement spécialisé (service de l'enseignement).

6. Réorganiser les structures territoriales du canton

Redimensionner les structures aux plans communal et régional et redéfinir les relations canton-communes

- Favoriser la fusion des communes par des mesures incitatives, notamment par le biais de la péréquation financière révisée et d'une réforme de la loi sur le régime communal
- Mesures réalisées ou en cours*
- Modification du 14 avril 1999 de l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (aides financières aux fusions de communes)
 - Modification du 15 novembre 2001 de la loi sur le régime communal (homologation des emprunts)

- La nouvelle loi sur les communes (Lco) a été acceptée par le Parlement le 5 février 2004. Cette loi, accompagnée d'une ordonnance sur la gestion financière des communes, est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2004.
- La révision constitutionnelle visant à supprimer les procédures systématiques d'homologation des actes importants des communes et permettant aux assemblées primaires de se prononcer sur le budget a été acceptée en votation populaire le 26 septembre 2004. Elle nécessite une nouvelle adaptation de la loi sur les communes au cours de l'année 2005.
- La nouvelle loi sur les droits politiques a été acceptée par le Parlement le 13 mai 2004. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2005, conjointement avec la nouvelle ordonnance sur le vote par correspondance arrêtée par le Conseil d'Etat le 17 novembre 2004.
- L'avant-projet de loi sur les expropriations, élaboré par une commission extraparlamentaire, a fait l'objet d'une consultation qui s'est achevée à la fin de l'année 2004.

Commentaire

Le projet de Lco a mis en place des instruments nouveaux pour faciliter non seulement la conduite et la gestion financière, mais aussi pour renforcer les contrôles internes. Elle a également prévu des dispositions matérielles, permettant l'encouragement des fusions de communes. La loi doit être complétée par une ordonnance du Conseil d'Etat pour ce qui concerne le montant des aides allouées. Cette ordonnance est attendue pour le début de l'année 2005.

Calendrier

- Avril - mai 2005: adoption par le Conseil d'Etat de l'ordonnance sur la fusion de communes.
 - Eté 2005: adaptation de la Lco suite à l'acceptation par le peuple des textes constitutionnels relatifs au régime communal.
 - Eté 2005: adoption du projet de Loi sur les expropriations par le Conseil d'Etat.
- Redéfinir le régime des districts et le statut des préfets

Mesures réalisées ou en cours

- Octobre 1998: dépôt du rapport de la commission extraparlamentaire
- Décembre 1999: message du Conseil d'Etat
- Mars 2000: débat sur l'opportunité de la révision de la constitution cantonale (régime des districts et statut des préfets). Révision acceptée à la quasi-unanimité
- Le rapport définitif de la commission extraparlamentaire a été déposé à la fin du mois de novembre 2002
- Après la procédure de consultation en 2003, le projet de textes constitutionnels, accompagné de son message, a été présenté au Conseil d'Etat à la fin de l'année 2004. Le Grand Conseil en sera vraisemblablement saisi à la session de juin 2005.

Commentaire

Le rapport de la commission extraparlamentaire ainsi que l'avant-projet de modification de la Constitution ont été soumis à la procédure de consultation en 2003. Le programme législatif très chargé du Département, ainsi que l'attente des dispositions que doit prendre la Confédération en ce qui concerne les régions LIM a retardé les travaux de réforme constitutionnelle, considérée comme moins prioritaire que la Lco et la LDP.

Calendrier

Printemps 2005: transmission du message et du projet de textes constitutionnels au Grand Conseil.

- Réexaminer le système de crédits LIM en fonction du redécoupage des régions socio-économiques
- L'ensemble de cette question fait l'objet d'une révision globale au niveau de la Confédération, dans le cadre de la nouvelle politique régionale. Les dispositions cantonales d'exécution sont liées à ce projet. La question des régions socio-économiques a été intégrée à la réforme précitée des districts. Il est proposé de diminuer le nombre de régions socio-économiques de 8 à 3
 - Le projet de loi sur la nouvelle politique régionale de la Confédération a été mis en consultation et le Conseil d'Etat l'a refusé. Un groupe de travail nommé par la Confédération doit le retravailler, ce qui ne manquera pas d'influer sur le fonctionnement des régions.

7. Gérer de manière évolutive les grands projets (Autoroute A9 et 3^{ème} correction du Rhône)

Transférer les ressources humaines des routes nationales au projet de troisième correction du Rhône.

- L'organisation ainsi que les structures de conduite et d'accompagnement du projet de 3^{ème} correction du Rhône sont pour l'essentiel inchangées et correspondent à la décision du Conseil d'Etat du 27 novembre 2002.
- L'équipe de projet comprend 13 personnes.
- Les négociations avec les offices fédéraux (OFEG et OFROU) se poursuivent au sujet du taux de subventionnement de la correction du Rhône et de ses affluents.

Voir également le contrat politique des routes et cours d'eau et les objectifs du DTEE.

8. Optimiser les coûts des prises en charge curatives et palliatives

Freiner l'accroissement des coûts de la santé tout en maintenant la qualité et la sécurité des soins

- Suite à l'approbation par le Conseil d'Etat le 28 janvier 2004 du concept hospitalier 2004, les efforts ont porté sur la mise en œuvre des mesures de planification adoptées. Le concept hospitalier vise principalement à stabiliser les coûts hospitaliers tout en maintenant la qualité des prestations.
- L'harmonisation des conditions sociales et salariales entre les domaines des hôpitaux, des établissements médico-sociaux et des centres médico-sociaux a pu être poursuivie en 2004.
- En 2004, sous l'égide du département de la santé, un accord a pu être conclu entre le Réseau Santé Valais et Santé Suisse portant sur la fixation des tarifs 2004 et 2005. Dès le 1^{er} janvier 2005, le financement hospitalier s'effectuera sur la base des groupes de pathologie (APDRG). Ce nouveau mode de financement permettra de mieux tenir compte des coûts effectifs engendrés par les cas traités.
- Pendant l'année 2004, les dépenses sont dans l'ensemble bien maîtrisées. Seules les dépenses salariales ont enregistré une augmentation significative en 2004, en partie en raison de la mise en vigueur de la loi fédérale sur le travail. Un équilibre entre les recettes et les dépenses au niveau du RSV est envisageable à moyen terme.
- Selon les prévisions du Réseau Santé Valais, les établissements hospitaliers pris dans leur ensemble seront confrontés en 2004 à un important déficit. Ce résultat est dû en majeure partie à une diminution significative du nombre de cas traités. La réduction du nombre de cas est en soi réjouissante d'un point de vue de la santé publique. En effet, il devrait en résulter d'une part une diminution des séjours hospitaliers dits inappropriés, de l'autre, une évolution maîtrisée de la participation financière soit de l'Etat, soit des assureurs.

9. Optimiser l'organisation de l'Etat

Rechercher, par des mesures organisationnelles, une plus grande rationalité administrative

- Le Conseil d'Etat a fixé l'introduction temporaire d'un plafonnement des effectifs (Personalstop) dans ses lignes directrices gouvernementales. Malheureusement, même avec des mesures organisationnelles, de nouveaux postes doivent être créés au niveau du canton du Valais pour l'application et l'exécution de nouvelles bases légales (cf. rapport stratégique du DFAE)
- Avec la modification de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers « Gestion par mandats de prestations », le Conseil d'Etat disposera d'un instrument de conduite politique, stratégique et opérationnel qui lui permettra non seulement d'améliorer la transparence et l'analyse permanente des prestations fournies par le canton, mais également d'installer un controlling des processus et de l'organisation y relative dans le but d'améliorer ces derniers.